

LE REGISTRE DE CONCORET.

MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉFRACTAIRE

PENDANT LA TERREUR ;

Publiés pour la première fois sur le manuscrit de l'abbé Guillotin ,

Avec une Préface et des Notes

PAR M. S. ROPARTZ.

SAINT-BRIEUC,

L. PRUD'HOMME , ÉDITEUR. — 1853.

FB
944.
106
CON

PRÉFACE.

L'existence du manuscrit de Concoret est connue depuis plusieurs années des archéologues et des historiens bretons. Quelques-uns l'ont lu ; mais personne n'en a publié ni une analyse, ni des extraits. Il est vrai que les dépositaires de ce registre, y attachant une importance, qui n'a certes rien d'exagéré, ne permettaient d'en prendre communication qu'à Concoret même, et refusaient d'autoriser un déplacement, si court qu'il fût. Plus heureux que mes prédécesseurs, j'ai obtenu de l'obligeance de M. le recteur de Concoret la faveur d'emporter le manuscrit : j'ai pu le compulsé à tête reposée, et l'étudier à loisir dans le silence du cabinet. Il n'est point entré dans l'intention de M. le recteur de Concoret que je gardasse pour moi seul les bénéfices de son amabilité : je vais donc faire connaître, avec détails, le document qui m'a été confié.

Le registre dont il s'agit a été rédigé par M. l'abbé Guillotin, prêtre de Concoret, qui demeura caché dans cette commune pendant toute la révolution. Le but principal de l'auteur a été de continuer les registres ecclésiastiques de la paroisse, auxquels l'assemblée nationale avait substitué les registres de l'état-civil ; « mais, dit M. Guillotin lui-même, dans une sorte de préface, comme dans la nouvelle forme d'enregistrement il n'est fait mention ni de baptême, ni de bénédiction

nuptiale, il paraît nécessaire de tenir un registre particulier, par lequel les catholiques puissent reconnaître dans la suite que leur naissance et leur mariage ont été sanctifiés par les sacrements et cérémonies de la religion. »

Si M. Guillotin s'était contenté d'enregistrer les sacrements qu'il administrerait avec un zèle et un courage tout divins, au plus fort de la Terreur, dans dix ou douze paroisses, Dieu sait au prix de quels dangers et de quelles fatigues, nous ne pourrions que nous incliner avec respect devant son manuscrit, comme devant un monument des catacombes; mais là ne s'est pas borné le soin du prêtre pros- crit. Chaque année, à la suite de la longue liste des bap- têmes, des mariages, des décès, il a voulu consigner les faits notables dont il a été le témoin, et quelquefois l'acteur. Puis, comme il voyait grossir la tempête qui allait engloutir dans un naufrage sans exemple tous les monuments de notre histoire, l'abbé Guillotin s'est hâté de recueillir les traditions qui con- cernaient Concoret, son église, ses chapelles, ses châteaux, ses manoirs, ses familles. Ces notes archéologiques dévoilent un esprit curieux et exercé, et il y a, selon moi, quelque chose d'admirable dans la foi de ce pauvre prêtre, qui, au milieu de toutes les horreurs de la sinistre époque qu'il traverse, sent assez de calme confiance dans l'avenir pour s'occuper du passé et pour essayer de réparer, autant qu'il est en lui, la large déchirure que la révolution a faite dans nos annales et dans nos mœurs.

Cependant nous ne voulons pas aujourd'hui nous occuper de cette dernière partie du manuscrit de l'abbé Guillotin. Ce qui nous semble intéressant, par dessus tout, c'est le journal où il a raconté les scènes horribles de la Terreur; ce sont les mémoires du prêtre réfractaire. Voici, du reste, comment ce document a été apprécié par un touriste, qui est loin, je le

crois, de partager nos principes en politique et en autres ma- tières encore (1): « C'est une chronique nue, froide, impar- tiale des faits, rien que des faits, pas le plus petit commen- taire: on ne sait presque point si l'auteur est blanc ou bleu, patriote ou chouan; il disparaît tout entier dans son œuvre. On n'a donc aucun lieu de soupçonner l'impartialité de l'au- teur, et l'on peut s'abandonner sans réserve à l'impression que fait naître dans l'âme une pareille lecture. J'avouerai, pour ma part, que jamais les brillants tableaux de Thiers et de Lacretelle ne m'ont aussi vivement saisi que ces simples li- gnes écrites à la hâte par un bon curé de campagne, au mi- lieu et, pour ainsi dire, en face des événements. En lisant l'histoire de la révolution française, les triomphes de nos ar- mées, ou les farouches ovations de la populace parisienne, m'ont généralement trouvé indifférent, et j'ai frissonné en li- sant cette sanglante et funèbre page d'histoire populaire, ces sombres annales qui ont été pendant dix ans celles de la plu- part de mes compatriotes. Je le répète, j'ai frissonné: l'ex- pression ici n'est point exagérée. »

Le lecteur jugera si l'impartialité de M. Guillotin a été poussée jusqu'au point de laisser ignorer ses véritables con- victions et ses sympathies. Toujours est-il que la véracité du chroniqueur est incontestable: la passion n'a point trouvé ac- cès dans l'âme du prêtre.

Je n'ai point été tenté, pour ma part, de substituer ma pensée à celle de l'écrivain que j'ai entrepris de faire connaî- tre, et de me servir de ses mémoires comme d'un canevas sur lequel j'aurais brodé un livre plus ou moins intéressant. Je

(1) Cet article, signé des initiales G. L. J., a été publié par M. Ch. Le Maout, dans la IV^e livraison de sa *Bibliothèque Bretonne*.

iv

veux publier textuellement ces lignes , qui n'ont pourtant point été écrites pour le public. Je me sens seulement obligé à effacer les noms propres lorsqu'ils sont marqués d'une flétrissure ; et je me crois autorisé à supprimer quelques détails dénués d'intérêt. Je profiterai aussi des autres parties du registre pour éclairer par des notes certains passages obscurs pour tous ceux qui ne connaissent pas , par le menu , la topographie et les chroniques de Concoret. Telle est ma tâche d'éditeur.

S. ROPARTZ.

LE REGISTRE DE CONCORET.

MÉMOIRES

D'UN PRÊTRE RÉFRACTAIRE

PENDANT LA TERREUR.

CHAPITRE I.

1791—1792.

L'Assemblée soi-disant nationale , séant à Paris depuis le mois d'avril 1789 , ne cesse de porter des lois tendant à renverser le gouvernement et à détruire la religion catholique , et elle en obtient la sanction du Roi , par violence.

Du nombre de ces prétendues lois est une constitution civile du clergé ; contre laquelle les évêques de France réclament , et que Rome a condamnée , comme renfermant plusieurs erreurs contraires à la saine doctrine. L'Assemblée , outrée de cette résistance , a rendu un décret qui exige que les évêques et les prêtres promettent , par serment et sans restriction , de maintenir de tout leur pouvoir ces nouvelles lois , à défaut de quoi ils seront exclus de leurs places et même chassés du royaume. Un nombre infini d'impies et de gens égarés ou gagnés s'unissent partout au Sénat de Paris , et demandent avec fureur l'extermination et l'exil des ecclésiastiques fidèles à la religion ; on les nomme réfractaires , fanatiques , séducteurs , etc. ; on les accuse de se coaliser avec les nobles pour empêcher les effets d'une heureuse révolution. Déjà , depuis

dix-huit mois, on les chasse de leurs places et on leur substitue des prêtres sermenteurs. Les vrais chrétiens sont dans la consternation, les patriotes les forcent d'assister à la messe des schismatiques.

Le 5 juin 1791, je fus contraint, par défaut de serment, d'abandonner la cure de Saint-Servan et de me retirer dans mon lieu natal (1). J'ai été pendant un an chapelain de Beuve.

Le 23 septembre 1792, on publie à Concoret un décret de l'Assemblée Nationale qui ordonne que tous les prêtres, fonctionnaires publics non sermenteurs sortent de la France, sous huitaine, sous peine d'être poursuivis et traités comme rebelles aux lois et comme perturbateurs du repos public.

A la même époque paraît un arrêté du département du Morbihan, séant à Vannes, qui ordonne l'exportation ou l'arrestation de tout ecclésiastique non assermenté.

Le 20 septembre 1792, M. François Pottier, prêtre de Merdrignac, curé (2) de Concoret, quitta ses fonctions et fut s'embarquer à Saint-Brieuc pour passer en Angleterre.

Le mardi 25 septembre 1792, M. Guillaume Betaux, recteur de Concoret, âgé de 75 ans, est sorti de son presbytère (3). Il était accompagné de MM. Joseph Houssu (4), Julien Des-

(1) M. l'abbé Pierre-Paul Guillotin était né au village du Vaubossart, en Concoret, le 24 juillet 1750, d'une ancienne et respectable famille d'artisans et de laboureurs, dont lui-même a écrit la généalogie et les annales depuis le fin du XVI^e siècle. Ordonné prêtre en 1774, il fut successivement chapelain de Thelouet, vicaire de Baulon et vicaire de Saint-Servan. C'est dans ce poste que le trouva la Révolution.

(2) Vicaire.

(3) M. Betaux était de Lancieux. Il était professeur de philosophie à Dinan, quand l'évêque de Saint-Malo le nomma recteur de Concoret, en 1756. C'était un homme plein de mérite et de zèle. La douleur qu'il éprouva en quittant ses paroissiens fut telle que ses facultés en furent altérées. Il mourut fou à Jersey, sur la fin de 1797 ou au commencement de 1798.

(4) M. Joseph Houssu était fils d'un notaire ou d'un procureur. Il na-

bois (1), Mathurin Regnard (2) et Philippe Barbier (3), prêtres de Concoret, et de M. Jean-Baptiste Salmon, diacre (4).

quit en 1742. Après avoir été successivement chapelain de trois chapellenies de Concoret, vicaire de Néant et d'Eréac, il devint vicaire de Concoret. Il eut, à Jersey, des soins vraiment filiaux pour M. Betaux, et l'assista jusqu'à sa mort. En 1803, il devint recteur de Concoret, et il est mort dans cette charge le 19 mars 1820.

(1) M. Julien Desbois, né en 1745, à Concoret, fut vicaire de sa paroisse natale et du Bran. Il fut, au retour de l'exil, nommé recteur de je ne sais quelle paroisse du diocèse de Vannes.

(2) M. Mathurin Regnard, né à Concoret, en était vicaire. Il ne resta à Jersey que peu de jours. Il revint secrètement et demeura caché chez lui pendant la persécution.

(3) M. Philippe Barbier n'avait que 32 ans. Il était directeur des Ursulines de Josselin. Il devint, après le concordat, recteur de Néant.

(4) M. Salmon, né en 1765, fils du notaire de Concoret, fut ordonné prêtre à Jersey par Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier. Il mourut en 1805 à Bréhand-Loudéac, dont il était vicaire.

Ces six ecclésiastiques ne furent pas les seuls confesseurs que Concoret fournit à la persécution révolutionnaire. Il y eut encore : M. Jean Mottay, recteur de Saint-Gondran, qui fut renfermé dans les prisons de Rennes et du Mont-Saint-Michel ; M. Yves Trillart, promoteur de l'officialité de Beignon, qui revint d'Angleterre dès l'année 1801, fut détenu à cette époque dans les prisons de Saint-Malo, et mourut en 1805, usé de fatigues, dans son rectorat d'Augan ; M. Julien Clouet, curé du Bran, qui mourut en 1794, à 40 ans, d'un épuisement causé par la crainte des persécuteurs, chez sa sœur où il était caché ; M. Cosme Peruchot, qui était de très-petite taille, mais qui était rempli de zèle et de talent ; il travailla énormément pendant toute la révolution pour soutenir la foi des habitants du Bran et succomba à la tâche, en 1801, étant à peine âgé de 40 ans ; M. Vincent Guillotin, recteur de Saint-Maden, qui revint d'Angleterre dès 1797 et demeura caché dans sa paroisse jusqu'à la fin des troubles ; M. Anne Le Marchand, né à Guignen, d'une famille de Concoret, et qui mourut dans les prisons du Mont-Saint-Michel ; M. Pongerard, curé d'Augan, qui revint de Jersey pour donner de l'aide aux prêtres de Concoret, fut pris en mer en regagnant l'Angleterre, et fut guillotiné à Rennes.

Après les confesseurs, il faut bien parler des apostats. Concoret en compte deux : le P. Eusèbe, capucin, né sur les limites de Paimpont,

Avant de partir, M. Betaux m'a béni une pierre sacrée, en qualité de président de conférences, m'a recommandé sa pa-

et qui fut tué par les Royalistes auprès de Nantes, et le P. André, carme déchaussé. Ce P. André était un esprit turbulent qui troubla plusieurs fois la paix du cloître par d'énormes scandales. Les supérieurs se virent forcés de l'enfermer dans une de leurs maisons et de le garder à vue. La Révolution lui donna la liberté; il jeta le froc, rendit ses lettres de prêtrise, et commit à Concoret toutes sortes d'extravagances. Il se retira ensuite à Ploërmel, où il végéta dans le mépris et la misère, et mourut à l'hôpital, au mois d'avril de l'année 1795.

On ne s'étonnera pas qu'une seule paroisse ait pu produire un si grand nombre de prêtres, à un instant donné, quand on saura que, depuis le XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, l'abbé Guillotin a pu retrouver les noms de plus de cent ecclésiastiques de Concoret, sans parler des recteurs de cette église. Je relève quelques noms de ce curieux catalogue :

— 1457. Le titre d'érection de la chapelle du Rox, dans l'église de Concoret, constate qu'il y avait alors cinq prêtres dans la paroisse (28 août 1457). Guillaume Ruellan, recteur, né à Concoret; Pierre Ruellan, vicaire; Jean Dorget, Raoul Eon et Pierre Perin.

— 1558. D. Guillaume Briand était tellement pauvre, que la tradition rapporte qu'on le voyait chaque jour étreper de la litière dans la lande de Renihal. D. Julien Briand n'avait aussi qu'un petit bénéfice. On dit qu'il rencontra deux soldats de la garnison du château de Comper qui allaient se battre en duel; il voulut les séparer et saisit un des combattants, que l'autre tua entre ses bras. Il se crut irrégulier, et partit pour Rome, afin de se faire réconcilier. Il mourut en route. C'était en 1608.

— 1564. C'est à cette date que l'on trouve le premier des huit prêtres que produisit successivement la famille Rosselin. L'un d'eux, Pierre Rosselin, recteur de Caro, fut tué à la porte de son église, en 1655, par un gentilhomme de sa paroisse.

— 1624. Dom Jean Coquery, chapelain de Gaillarde, était expert et arpenteur. Son frère, le P. Coquery, chanoine régulier et prieur d'Usisieux, était correspondant des usagers de Concoret, pour leur procès, à Paris, en 1673. Nous parlerons ailleurs de ce procès.

— 1634. Vincent Pongerard, chantre à Saint-Georges de Rennes, fut correspondant des usagers, pour le même procès.

— 1650. Trois prêtres du nom de Gendrot tinrent successivement, depuis 1603 jusqu'à la fin du XVII^e siècle, une école florissante au bourg de Concoret. Un quatrième ecclésiastique du même nom, D. Jean Gen-

roisse, tandis que je pourrais y rester, et m'a donné permission d'y faire les mariages.

Le dimanche suivant, 30 septembre, j'ai célébré la grand-messe en l'église de Concoret, en annonçant aux paroissiens que désormais ils n'en auraient plus, attendu que leurs pasteurs étaient en exil. Je les ai exhortés à prier Dieu avec persévérance pour le rétablissement de l'ordre, la paix de l'E-

drot, fut recteur de Pipriac, par le concours de Rome. On avait, une nuit, à Concoret, tiré sur lui un coup de fusil; c'est ce qui le déterminait à quitter son pays et à aller à Rome.

Il faut citer encore les trois abbés Gault du Tertre, d'une famille noble du Poitou, qui était venue s'établir à Concoret à la fin du XVI^e siècle; les quatre abbés Dandin, dont l'un fut aumônier de régiment, puis recteur de Concoret (1697); les trois abbés Alis, dont l'un alla au concours de Rome; les cinq abbés Gicquel, dont l'un, Dom Georges, recteur de Ruca, avait été surnommé l'abbé de Mouraine, à cause de son élégance: Mouraine était l'humble village où il était né (1648); M. François Minier, qui disait la messe matinale à Muel et qui s'y tua dans un accès de fièvre maligne (1684), etc.

Le catalogue des recteurs de Concoret présente aussi quelques détails de mœurs extrêmement curieux. Bien que le revenu de ce bénéfice fût des plus minimes (200 livres de l'abbé de Saint-Méen, 100 livres des Religieuses de Saint-Sulpice, près Rennes; le quart de la dime, affermée 250 livres; sur ce revenu, le recteur était obligé de nourrir son vicaire), les recteurs nommés tantôt par Rome, tantôt par l'évêque, quelquefois par l'abbé de Saint-Méen, n'étaient presque jamais paisibles possesseurs de leur cure, que deux ou trois prétendants se disputaient à la fois. Parmi les recteurs qui purent se livrer au soin de leurs ouailles, il faut citer: Guillaume Nouël, qui se prodigua pour ses paroissiens, durant une peste qui ravagea Concoret, en 1605; Julien Rosselin, qui fut recteur à 24 ans, en vertu de la résignation de Robert Rosselin, son oncle, et qui fut obligé, treize ans après, de se démettre de sa cure, parce qu'il s'était brouillé avec le seigneur de Comper, pour avoir châtié des laquais ivres qui sonnaient les cloches de l'église (1643); Guy Soular, sieur de la Blinais, que le peuple voulait invoquer comme un saint (1719); Pierre de la Noë, docteur en théologie (1729); Jean-Baptiste Haouisse, également docteur en théologie, et le plus savant des ecclésiastiques de son pays dans la première moitié du XVIII^e siècle.

glise et de l'Etat. Je leur ai enseigné ce qu'il fallait faire, en l'absence de prêtre, à l'égard des naissants et des mourants, et pour l'instruction des enfants et la sanctification des dimanches et fêtes. Cette explication a fait répandre beaucoup de larmes aux assistants.

Le lundi suivant 1^{er} octobre, la municipalité de Concoret a écrit au district de Ploërmel que tous les prêtres de l'endroit étaient partis, à l'exception d'un qui n'est point fonctionnaire public. Le district a répondu que ce prêtre pouvait rester tranquille, en se comportant avec circonspection. En conséquence de cela, et encore plus à cause de la recommandation que M. Betaux m'a faite de son troupeau, je me décide à dire la messe et à exercer les fonctions curiales à Concoret, avec beaucoup de précautions, et en craignant toujours quelque trahison des ennemis de la religion. Je n'ose plus coucher chez moi.

Sitôt après le départ des prêtres, je me suis saisi secrètement du petit calice d'argent, et l'ai caché dans un mur. Cet enlèvement a été attribué aux prêtres déportés en Angleterre.

En décembre 1792, j'ai reçu de M. Durand de la Furonnière, grand-vicaire de Mgr l'évêque de Saint-Malo, alors à Jersey, des pouvoirs très-étendus pour tout le diocèse de Saint-Malo, et qui dureront jusqu'à révocation.

CHAPITRE II.

1793.

La Révolution prend de jour en jour un caractère plus fâcheux. L'Assemblée nationale qui a pris le nom de Convention, met partout la terreur et le désordre. Le Roi qui avait voulu s'enfuir est tenu captif et on lui fait son procès. On vend les biens de l'Eglise et ceux des émigrés. On persécute les

prêtres catholiques. On paraît vouloir abolir tout-à-fait la religion.

Je continue à dire la messe à l'église, tantôt à une heure, tantôt à l'autre; on y vient de trois à quatre lieues à la ronde, attendu qu'ailleurs les prêtres catholiques n'osent plus paraître. M. Duclos, recteur de St-Liry, célèbre encore publiquement. Tous les habitants de Concoret tiennent mon parti. Ceux de Paimpont, de Plélan, St-Malon et Muel, qui sont révolutionnaires, ne sont pas mes ennemis.

En conséquence d'une sommation sous peine de garnison, signée des administrateurs du district de Ploërmel, en date du 4 février 1793, la municipalité de Concoret, assemblée hier, a nommé quatre personnes pour porter audit district, la croix, l'encensoir et la navette, la lampe et le bénitier d'argent de cette église. Ce qui a été exécuté ce jour, 11 février 1793.

Le 21 janvier 1793, à dix heures du matin, est mort sur l'échafaud Louis XVI, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 23 août 1754, marié le 16 mai 1770, à Marie-Antoinette d'Autriche, Roi le 10 mai 1774, sacré à Reims le 11 juin 1775, condamné à mort par la Convention nationale, comme coupable de parjure, ayant réclamé contre la nouvelle Constitution de la France qu'on l'avait forcé de sanctionner. Etant prisonnier à la Tour du Temple, à Paris, depuis le 10 août dernier, il y a fait le 25 décembre son testament, dans lequel il atteste son entière soumission à la Providence de Dieu, sa confiance en sa miséricorde, sa résolution de mourir dans l'union de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, sa foi dans le symbole, les commandements, les sacrements et les mystères enseignés par l'Eglise catholique, sa soumission aux décisions des supérieurs ecclésiastiques unis à la sainte Eglise romaine, le repentir profond d'avoir mis son nom, quoique ce fût contre sa volonté à des actes contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique et sa disposition de se confesser, s'ils le pouvait, à un prêtre catholique. Il y demande pardon à ceux qu'il aurait pu offenser ou scandaliser; il pardonne de tout son cœur à ses ennemis; il

recommande à Dieu son épouse, ses enfants, sa sœur, ses frères et tous ceux qui lui sont unis ; il recommande ses enfants à la Reine son épouse, pour en faire de bons chrétiens, etc., etc. ; il proteste enfin qu'il est innocent des crimes dont on l'accuse.

Le dimanche 10 mars 1793, quelques électeurs du district de Ploërmel, y convoqués et assemblés, ont nommé M. Chedaleu, prêtre des environs de Rochefort, pour curé constitutionnel de Concoret, et le mardi suivant la municipalité dudit Concoret, a fait écrire au district, que la paroisse ne veut point de prêtre.

Le 1^{er} mai, la fureur révolutionnaire augmentant toujours, j'ai cessé d'assister aux enterrements et de faire les baptêmes à l'église (1).

Le dimanche 5 mai, on cessa de sonner les cloches même pour l'*Angelus*, en vertu d'un arrêté du département du Morbihan. On en tira les battants.

Le 7 mai, à cause du susdit arrêté, on descendit la cloche de la chapelle du Rox et on la mit en terre. On désorna l'autel.

Le lundi 27 mai, les domestiques de M. Betaux, recteur, eurent ordre du district de se retirer du presbytère.

Le 28 mai, le presbytère fut fermé et le district le fit banir pour affermer. Maurice le poussa à 50 fr. pour le céder à Hyacinthe Guyomar, homme de confiance du recteur.

Le dimanche 21 juillet, les habitants de Néant, Concoret et Tréhorenteuc, assemblés en l'église de Néant, chef-lieu du canton, à l'occasion d'une nouvelle Constitution de la France formée par un nommé Robespierre avocat et ses ad-

(1) Dans cette année, M. Guillotin baptisa soixante-sept enfants, et bénit quarante mariages. Il procura les sacrements à un grand nombre de mourants, et on trouve dans son registre des mentions semblables à la suivante : « Françoise Rolland, âgée de 55 ans, est décédée à Paimpont, le 5 décembre 1793, ayant été confessée et communie dans un jardin, par mon ministère, quelques jours avant sa mort. »

hérents, ont pris un arrêté pour demander la religion catholique et la liberté du culte. Ce Robespierre, homme sanguinaire et impie, ne veut aucune espèce de religion.

Le dimanche 25 août, on remit le battant des cloches et on les fit sonner par ordre du département.

Sur la fin d'août, on apprend que la faction de Robespierre l'emporte sur les autres. La force départementale succombe. On sévit contre les principaux signataires en faveur du culte. On met en activité une machine qu'on nomme guillotine à cause de Guillotin, son inventeur, médecin de Paris, avec laquelle on décolle les prêtres, les grands de l'Etat, les riches, les gens d'esprit et autres gens suspects au nouveau gouvernement.

Le 11 septembre, on tira du grand autel les panneaux de vitres ou étaient imprimées les armoiries de M. de Montigny, seigneur de Comper, de M. de Bégasson, seigneur du Rox et des dames religieuses de St-Sulpice (1).

Le dimanche 14 avril, j'ai célébré la messe pour la dernière fois, en l'église de Concoret, parce que les membres du département du Morbihan, ont menacé la municipalité de pour-

(1) Le président de Montigny et Françoise du Quélen, sa femme, avaient acquis le château historique de Comper, dans les dernières années du XVII^e siècle. Ils n'eurent qu'un fils, dont la vie présente une particularité assez singulière. Ce gentilhomme était presque imbécile ; sa première femme étant morte sans enfants, on le remaria le jour même ; on obtint dispense des trois bans, parce qu'on savait que ses parents avaient dessein de l'enlever et de le faire interdire aussitôt qu'il serait devenu veuf.

Le siège de Comper, tout le monde le sait, avait été l'un des épisodes principaux de l'histoire de la Ligue en Bretagne. Dans les derniers jours de janvier 1790, une troupe de paysans égarés par des meneurs révolutionnaires, détruisirent la chapelle et brûlèrent la plus belle partie du château et ce qui y restait d'archives.

Le Rox fut acheté en 1688, du marquis de Coatelès, par M. Julien de Bégasson. Cette terre est passée par alliance dans la famille de Genouillac.

suite et de garnison , s'ils apprenaient qu'un prêtre réfractaire au serment y dît la messe. J'ai encore continué de l'y célébrer les jours ouvriers jusqu'au samedi 27 avril. Je purifiai alors le saint ciboire et je fus sommé de le remettre à la municipalité , ainsi que le second calice. Je fus obligé de lui remettre l'ostensoir dès le 22 mars , lors du soulèvement de plusieurs paroisses.

Le dimanche 6 octobre , je fus dénoncé à la municipalité de Paimpont , pour avoir exercé des fonctions en ladite paroisse , et il y fut décidé de sommer les gendarmes de Plélan et 200 gardes nationaux de Paimpont pour venir me chercher le mercredi soir. J'en fus prévenu et quatre gendarmes vinrent fouiller chez moi au Vaubossart et couchèrent au Rox. Les fusiliers de Paimpont fouillèrent chez mes parents , au bourg , à la Chauvelais , à la rue Eon , et je passai cette nuit sur la lande de Renihal , avec M. Clouet , curé du Bran.

Le mercredi 16 octobre 1793 , vers midi et quart , mourut sur l'échafaud, Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, née en Allemagne, le 22 novembre 1755 , détenue dans les prisons de Paris depuis plus d'un an , accablée d'opprobres et de mauvais traitements qu'elle a soufferts avec une grande patience , toujours inviolablement attachée à la religion catholique , apostolique et romaine ; accusée d'avoir participé à des complots tendant à détruire l'égalité et la liberté tant préconisées par l'Assemblée de Paris et ses sectateurs, et enfin condamnée à mort par un tribunal dit révolutionnaire.

Le mardi 28 octobre , M. *** , assisté de quelques particuliers de l'endroit , tourna et enfonça en terre les pierres tombales de l'église , fit rayer quelques sculptures d'armes seigneuriales gravées sur les murs et abattre un pommier du cimetière pour chauffer le corps-de-garde , séant dans l'auditoire du Rox.

En novembre 1793 , M. *** , commissaire pour le recrutement national , achète d'avec le district de Ploërmel , pour la somme de 305 fr. en assignats , le verger du presbytère de Concoret.

La Convention nationale par son décret du mois d'octobre

dernier , a aboli l'ère chrétienne et établi une ère républicaine qui a commencé le 22 septembre 1792. Elle a inventé et mis en circulation un nouveau calendrier , dans lequel les noms des mois et des jours sont changés et où il n'est plus mention ni de dimanches , ni de fêtes , ni de saints , ni de jeûnes , ni d'abstinences. Il est défendu sous les peines les plus graves de se servir de l'ancien calendrier dans les divers actes. On veut faire donner aux enfants des noms des païens , surtout de ceux qui se sont révoltés contre les souverains , comme Brutus , etc. , des noms de fleurs , de légumes , etc. Sur la fin de l'année le désordre , l'impiété , la tyrannie deviennent alarmants. Les prisons sont remplies de victimes , tous les religieux et religieuses sont chassés de leurs communautés , toutes les églises sont fermées.

CHAPITRE III.

1794.

Le jeudi 9 janvier 1794 , en conséquence des décrets de l'Assemblée de Paris , qui abolit toute espèce de culte religieux , et d'une lettre du Prieur de la Marne , soit-disant Représentant du peuple près le département du Morbihan , on fait descendre deux cloches de l'église de Concoret et on les fait conduire au district de Ploërmel , ainsi que celles de Comper et du Rox , avec les ornements , nappes , chandeliers , bouquets , bannières , calices , saint ciboire , ostensoir et généralement ce qui servait aux cérémonies de la religion chrétienne dans l'église et les chapelles de Concoret.

Le 9 janvier 1794 , huit harnois de Concoret ont ordre du district d'aller prendre du foin dans l'église des Carmes de Ploërmel , pour le porter dans l'église de Bonne-Nouvelle de Rennes.

On a tiré la pierre sacrée et la croix de dessus la chapelle

du Rox, et on l'a remplie de fagots pour la préserver du ravage des impies.

Le 18 janvier, on a mis le séquestre au château du Rox, par ordre du district, sur la nouvelle que M. de Begasson et Mademoiselle sa fille aînée, sont renfermés à Paris jusqu'à la paix, et que M. de Genouillac est émigré avec son épouse.

Le 15 janvier, on tire les pierres sacrées des autels de l'église de Concoret et on les désorène totalement.

Le 25 janvier, douze harnois de Concoret ont ordre de prendre chacun un millier de foin chez divers particuliers de l'endroit et de le porter à Rennes aux ordres du département.

Le lundi 24 février 1794, quinze harnois de Concoret ont ordre du district d'aller charger le foin dans l'église de Plélan, pour le conduire dans celles de Rennes.

Le jeudi 27 février, tous les garçons de Concoret, depuis 18 à 25 ans sont commandés de se rendre audit district de Ploërmel, où dix-huit furent retenus et enrôlés pour les troupes nationales.

Le vendredi 14 mars 1794, douze harnois de Concoret furent par ordre du district, chargés de grain et foin dans l'église de Plélan, pour les transporter dans les églises de Rennes.

Le 8 avril 1794, jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, par translation, la municipalité de Concoret a fait déraciner une chêne près le Tertre et planter avec grand appareil près le mur du cimetière de Concoret, en dehors, sous le nom de chêne de la liberté, avec un bonnet rouge au haut.

Le samedi 21 mars, on déracine un autre chêne dans le semis du Rox, on l'a planté dans le cimetière de Concoret pour chêne de la liberté, au lieu et place d'une croix qui y était plantée en l'endroit où étaient réinhumés les ossements des défunts.

Le 24 mars, tous les garçons de Concoret, depuis 18 à 25 ans, ont ordre de se rendre à Ploërmel et de s'enrégimenter pour le maintien de la nouvelle Constitution.

Le 3 avril 1794, 15 harnois de Concoret, par ordre du district, vont charger dans l'église de Plélan, servant présentement de magasin, du grain et du foin pour les transporter dans celles de Rennes.

Les 4 avril, M. ***, ci-devant notaire et procureur, achète d'avec le district de Ploërmel, le presbytère de Concoret pour la somme de 1200 fr. en assignats.

Le 7 avril, on établit à Concoret un comité de surveillance, et le même jour la municipalité et le comité firent prendre au Rox 83 boisseaux de grains et les firent conduire au bourg.

Le dimanche 13 avril, en conséquence des ordres de Ploërmel, la municipalité ordonna à tous les habitants de Concoret de déposer leurs fusils à la sacristie.

Le Jeudi-Saint, 17 avril, sur le bruit que les troupes nationales ravagent totalement les églises et que les districts envoient des commissaires pour renverser les tableaux, statues des saints, chaires, confessionnaux, autels et généralement tout ce qui ornait les temples du Seigneur; que déjà les églises de Plélan, Beignon, St-Malon, Gaël, etc., viennent d'être ainsi profanées avec la plus grande fureur, la municipalité et le comité de Concoret s'étant assemblés au son de la cloche, sont convenus de descendre eux-mêmes les tableaux et statues des saints de cette église et de les cacher. On a tiré notamment la statue de la sainte Vierge, placée au milieu du grand autel, sous le nom de Notre-Dame-de-Concorde, tenant dans une main deux cœurs et dans l'autre un goupillon d'asper-soir (1).

(1) Cette statue, qui fut brûlée par les révolutionnaires, était suivant la tradition, le mémorial de la fondation même de l'église de Concoret. S'il faut en croire cette tradition, que M. Guillotin affirme avoir été « transmise d'âge en âge, par les plus instruits du pays, par les prêtres, les nobles, les notaires qui ont appris de leurs dévanciers les antiquités locales; » les seigneurs d'Isaugouët et de Belanton, ayant eu entre eux certains débats, se rendirent sur le terrain pour vider leur différend par les armes. Au moment où le sang allait couler, ils se réconcilièrent parfaitement, et en mémoire de leur réconciliation qu'ils attribuèrent à l'intervention de la sainte Vierge, ils résolurent d'élever dans ce même lieu une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-la-Concorde. Voilà pourquoi, la statue du maître autel avait deux cœurs dans sa main, et voilà

On a abattu, sans la casser, la belle croix de pierre du cimetière (4). On a tiré le Christ et les bras du calvaire planté sur le rocher des Closeaux, le 2 février 1770, à la suite d'une Mission.

M. *** a fait abattre une croix avec Christ que sa mère, femme fort pieuse, avait fait planter sur le pâti de l'orme, en 1770.

Des commissaires nationaux, allant de Paimpont à Gaël, ont abattu la croix plantée au milieu du Lohic, sur le bord du chemin de Paimpont à St-Méen.

Pendant le mois d'avril 1794, le district de Ploërmel fait recenser à Concoret les blés, les charrettes, charrues, bœufs, chevaux, vaches, cochons et moutons.

Le jour de Pâques, 20 avril, le maire fait sonner la cloche pour former un club ou assemblée populaire pour le maintien de la Constitution. M. **** est élu président et quelques

pourquoi on lit dans les vieux registres de Concoret et les archives de l'abbaye de St-Méen : *In Concordis ecclesiâ*.

Que si vous demandez pourquoi la sainte Vierge ayant été par le fait la première fondatrice de Concoret, n'en est pas la première patronne, M. Guillotin vous répondra, que les moines de Saint-Méen et de Paimpont, qui avaient à cette époque une influence souveraine dans le vaste territoire que leur avait concédé Judicaël, voulurent que le sanctuaire de Notre-Dame de Paimpont fût en quelque sorte la métropole du pays, et le réservèrent exclusivement au culte de la Reine des Saints.

Les antiquaires modernes ne veulent pas que *Concoret* vienne de *concordiâ*. Je ne discute pas l'étymologie ; mais la tradition me semble incontestable.

(4) Cette croix comme celle que l'on remarque encore dans le cimetière de St-Lery, était une de celles que les plus anciens titres désignent sous le nom de *Croix Richeux* ; ces croix toutes en granit étaient originellement plantées dans un lieu que l'on nomme *Moinet*, et où l'on a trouvé des ruines de murailles et plusieurs pierres tombales. M. Guillotin pense que là était située la communauté d'ermites dont le fameux Eon de l'Etoile fut membre. On sait qu'un village de Concoret a conservé le nom de *Rue Eon*, et que les habitants n'ont pas perdu après huit siècles, leur titre de *sorciers*.

jours après est nommé administrateur du district de Ploërmel par Prieur de la Marne, soi-disant représentant du peuple près le département du Morbihan.

Le samedi 3 mai 1794, un détachement d'environ 800 Vendéens armés, venant du côté de Guer et de Guignen, est attaqué dans la lande de Beignon par une troupe de patriotes qui est mise en fuite et dont plusieurs sont tués ; entr'autres le curé constitutionnel de Montauban et le juge de paix dudit lieu.

Le lendemain matin, ce détachement paraît au Moulin à papier, et vers dix heures arrive aux Trois-Roches proche Trébran, où il s'arrête pour dîner. De là, instruit qu'il y a un dépôt de fusils dans la sacristie de Concoret, M. de Puisaye, le commandant, envoie un certain nombre d'hommes pour enlever ces armes, arrivés au bourg, ils crient : Vive le roi, abattent les deux chênes de la liberté, s'emparent de 52 fusils et des pistolets de M. Viallet et s'en retournent aux Trois-Roches.

Vers 3 heures après midi, ils partent en chantant les vêpres et allant vers St-Malon. Plusieurs habitants du pays les accompagnent jusqu'à la croix au Blanc. Cette troupe paie généreusement tout ce qu'elle prend, montre beaucoup de pitié, n'insulte personne, n'attaque point la première et dit ne s'assembler ainsi que pour le rétablissement de la religion et de la royauté. Deux des leurs sont arrêtés par les habitants de la Ville-Danet qui les conduisent à Plélan pour être fusillés. M. Puisaye fait fusiller près St-Malon un nommé Pollet, qui refusa de dire : Vive le roi.

Le lundi, 5 mai 1794, dix-sept cavaliers armés, venant de Ploërmel, passent à Concoret pour aller à la poursuite des royalistes ; mais ils ne furent qu'à Comper, où ils se saisirent d'un nommé Martin, de Thelouet, homme ivre qui, par erreur, avait crié : Vive le roi, à leur aspect. Ils le traînent à la queue des chevaux, et il a été fusillé à Beignon.

Le mardi après midi, 6 mai, arrivent à Concoret cent dragons et deux mille soldats républicains poursuivant la troupe royaliste. Ils étaient conduits par un particulier de Gaillarde qui fit au commandant (au général Lacombe) toute sorte de mauvais rapports contre les habitants de Concoret, en sorte

que ce commandant fut sur le point de faire fusiller la municipalité.

Cette troupe coucha dans l'église, au presbytère et chez les particuliers du bourg et des villages.

Elle acheva de dévaster l'église, brisant tabernacle, confessionnaux, etc., mit en pièces la belle croix de pierres de grain du cimetière qu'on avait négligé de mettre en terre, après l'avoir descendue, déracina la croix des Chenots et la fendit pour faire du feu, brûla publiquement une grande partie de la bibliothèque de M. le recteur, déposée chez Mathurine Guillotin, au bourg, fit beaucoup de blasphèmes contre Dieu et ses ministres, contre le temple, la croix, les images, etc.

Elle fut déraciner un chêne dans le semis du Rox, le planta dans le cimetière pour chêne de la liberté et fit une danse à l'entour.

Elle fit la recherche par la paroisse des garçons de 18 à 25 ans qui avaient déserté ou qui n'étaient pas partis, et le commandant fit prendre vingt bouteilles de vin au château du Rox.

Elle s'en retourna le lendemain, mercredi, vers Ploërmel, emmenant prisonniers quelques parents des garçons déserteurs. Une partie des dragons fut jusqu'à Saint-Malon prendre connaissance de l'armée royaliste, qu'on apprit avoir couché à la Chasse le dimanche au soir, et le lundi au château Saint-Gilles-Peronet, en Romillé.

Le 6 mai, les habitants de Concoret ont été commandés de mener leurs chevaux à Ploërmel, afin qu'on en choisisse pour les haras de la nation, mais aucun n'a été jugé assez fort.

Le 14 mai, les habitants de Concoret sont contraints de mener, au district de Ploërmel, cinquante quintaux de blé, dix quintaux d'avoine et deux milliers de foin.

Le 16 mai, le tribunal révolutionnaire de Rennes, venant de Montfort, par Trébran, a renversé et brisé la croix du Pret, près la Noë-Reculart, en vomissant toute sorte de blasphèmes contre la religion, est entré en l'église de Concoret pour voir s'il ne s'y trouvait point quelque vestige de la religion, et est parti le même jour pour Plélan.

Du 10 au 15 mai, il s'est formé à Illifaut un rassemblement de quatre ou cinq cents hommes, demandant la religion et un roi. Ils se sont emparés de deux cents fusils et de munitions de guerre déposés à Merdrignac. M. de Loynes, chanoine régulier, curé sermenteur de Brignac, et Rissel, fermier de Grénédan, ont été tués dans cette émeute. Une troupe de patriotes de Saint-Méen et de Gaël se lève à cette occasion, dévaste l'église du Loscouët, etc.

Le 18 et 20 mai, la municipalité et le comité de Concoret font des informations pour savoir si quelqu'un de l'endroit n'a point pris le parti de l'armée royaliste, nommée brigands ou chouans par les patriotes, passée par Concoret le 4 du présent. Personne n'en a été convaincu.

Le 19 mai, Mathurine Guillotin, épouse de Julien Foulon, de Gaillarde, dénoncée par ses voisins pour avoir dit du bien de l'armée royaliste, est conduite à la municipalité de Paimpont, et de là en prison à Montfort.

En mai 1794, Julien Migot, jardinier et homme d'affaires de M. de Begasson, au Rox, a tiré de la chapelle du Rox les statues et les a cachées.

En mai, des patriotes venant de Mauron, par le Bran, ont renversé avec fureur la croix du Four-Etienne, au Vaugriot.

Un commissaire du District de Ploërmel vient à Concoret faire le séquestre, au profit de la république, des meubles de tous les prêtres de Concoret, à cause de leur refus de serment à la constitution anti-chrétienne de France, préférant souffrir l'exil, la réclusion, la perte de leurs biens et la mort même. D'après la représentation qu'on a faite à ce commissaire que les prêtres avaient vendu tout leur mobilier avant leur sortie du pays, il n'a été fait aucun séquestre.

Les 4 et 6 juin, les soldats républicains, cantonnés depuis trois semaines dans l'abbaye de Paimpont, sont venus à Concoret chercher les garçons de réquisition déserteurs, et ont fait beaucoup d'invectives contre moi : ils étaient conduits par un aubergiste de Paimpont.

Le 8 juin, fête de la Pentecôte, six membres de la municipalité de Concoret ont été obligés de se rendre à Ploërmel.

pour célébrer la première décade républicaine consacrée à l'Être-Suprême et à la nature ; le même jour, on a fait au bourg un feu de joie, par crainte plutôt que par amour pour la nouvelle religion.

Le 29 juin, au matin, quinze soldats républicains sont venus en garnison à Concoret pour chercher les prêtres catholiques et les garçons déserteurs, afin de fusiller les premiers et de conduire les autres à l'armée, Concoret ayant été dénoncé par les patriotes de Paimpont comme un refuge de prêtres réfractaires et de déserteurs. Ces soldats ont fait des recherches étonnantes dans les villages de la Rivière, la Roche, le Vaubossart, le Rox et la Chanvelaie. Ils ont enfoncé les portes, brisé les meubles, percé les couettes à coups de sabres, volé argent, linge et ce qu'ils pouvaient emporter. Ils ont trouvé dans la grange du Gave, au Vaubossart, un paquet caché, dans lequel étaient un vieil ornement pour célébrer la messe, une vieille écharpe, un rochet, quelques hardes noires à l'usage des prêtres et une caisse qui contenait plusieurs corporaux et purificateurs. S'étant habillés dans ces ornements, ils ont fait, le long du chemin jusqu'au bourg, toute sorte de dérisions contre le sacrifice de la messe et contre les prêtres. Mathurine Laguillée, leur ayant avoué avoir caché ce paquet lors du départ des prêtres, a été incarcérée deux jours. C'est moi qui avais donné cela à garder. Cette garnison, redemandée du district pour une autre expédition, est partie à la hâte le 2 juillet. Le maire et un autre notable accompagnaient cette troupe par politique. Ces soldats ont brisé la croix du patis de Perotin.

Le 13 juillet, le district de Ploërmel fait mettre arrêt sur tous les biens dépendant du Rox, pour la raison que M. de Genouillac et M^{lle} Bégasson, son épouse, sont émigrés, quoique M. de Bégasson, leur père, propriétaire du Rox, soit résidant à Paris.

Le samedi matin, 26 juillet, arrive à Concoret un détachement de cent quelques soldats en garnison à Plélan ; ils ont invectivé contre la religion et les prêtres, jeté des pierres sur l'église pour briser les vitres et la couverture, et pillé

plusieurs particuliers du bourg. Ils sont partis le midi pour Maunon, et de là à Gaël. Ce sont les mêmes qui, depuis peu, ont tué M. Monerais, prêtre de Guer, et conduit au supplice, à Rennes, M. Tostivint, prêtre de Landujan, avec M. et M^{me} Bédée, du moulin Tison. Ces soldats effrénés ont renversé, pour la deuxième fois, la croix de Lamballe (1).

En août, j'ai béni deux maisons neuves.

Le lundi, 15 septembre, après une publication antérieure, le district de Ploërmel a procédé à l'affermage, à éteinte de bougies, des biens fonds situés en la commune de Concoret appartenant aux prêtres catholiques. Plusieurs de leurs parents, pour ne pas laisser détériorer lesdits biens par des fermiers sans conscience, se sont rendus à Ploërmel pour les affermer.

Le mien, réclamé par ma mère pour rassiette du bien qu'elle a vendu, n'a pas été affermé.

Le 14 octobre, un drapeau tricolore ayant empreint le bonnet de la liberté, acheté à Rennes aux frais de la paroisse, a été placé sur la chaire de l'église de Concoret.

Au mois d'octobre, le sieur Dubois, chanoine régulier, natif d'Angers, prieur-recteur de Paimpont, sermenteur et zélé défenseur de la nouvelle constitution, a fait vendre à son profit tous les effets mobiliers existant dans la maison abbatiale de Paimpont, qu'il avait achetée l'an dernier d'avec le district de Montfort.

En novembre, le District de Ploërmel ordonne à Concoret de fournir de la cendre pour les manufactures de salpêtre érigées depuis quelques mois dans les églises de Gaël, Saint-Malon, Plélan et autres qu'on a totalement dévastées en y creusant, brisant, brûlant, etc. Le but principal de ces opé-

(1) On dit que cette croix fut plantée par le sire de la Hunaudaye, qui campa dans ces parages lors du siège de Comper, en 1595, et que c'est pour cela qu'on la nomme la croix de Lamballe. Le chemin qui aboutit à cette croix se nomme encore, du reste, le chemin de Tournemine.

raisons, c'est pour voir si les prêtres n'ont point caché quelque argenterie sous le pavé des églises. La chapelle Saint-Jouan-des-Landes vient aussi d'être profanée et pillée par quelques habitants de Saint-Malon.

En novembre, j'ai béni deux maisons neuves.

En novembre, Matharin Quedillac, du Vaubossart, est nommé à Concoret pour abattre les bois et fossés sur le bord des grands chemins, à cause des vols et assassinats qui s'y commettent de toute part (1).

CHAPITRE IV.

1795.

Le dimanche 11 janvier, un détachement de soldats républicains passe par le bourg de Concoret, allant à la poursuite d'une troupe d'environ 600 royalistes, commandés par M. de Boulainvilliers, qui persécutent les patriotes vers Guiliers et Loyat. Ces soldats ont fait des fouilles au Rox où ils ont pris deux fusils, à Haligan et au Bran.

Depuis la Toussaint 1794, la cruelle persécution contre la religion catholique s'est un peu calmée. Robespierre, avocat, impie et sanguinaire, après avoir fait couper les meilleures têtes de la France dans tous les genres, a été lui-même mis à mort vers la fin de juillet par ceux qui l'avaient aidé dans sa barbarie. Après lui, on paraît voir la nécessité d'épargner le

(1) M. Guillotin, dans cette année 1794, baptisa 136 enfants et bénit 32 mariages. Dans le registre des décès, il faut noter celui de M. Julien Clouer, prêtre, décédé le 31 mars 1794, muni des Sacrements par le ministère de l'abbé Guillotin, et inhumé le surlendemain, à minuit, dans la chapelle du Rosaire, en l'église de Concoret.

sang

sang. On a décrété qu'on ne ferait plus mourir les prêtres catholiques pour raison de leur religion, mais qu'on se contenterait de les retenir dans des maisons de détention et qu'on ne paierait plus ceux qui les saisiraient ou les dénonceraient : car auparavant les districts payaient 60 fr. et souvent d'avantage à ceux qui prenaient ou faisaient prendre un prêtre. Vers la Toussaint, on a mis hors des maisons d'arrêt les prêtres sermenteurs qui n'avaient pas renoncé à la prêtrise. La tyrannie de Marat, de Danton et de Robespierre avait obligé bien des prêtres faibles et irréguliers à brûler ou à remettre leurs lettres de prêtrise, à se marier et autres bassesses semblables, de peur de perdre la vie ou leurs biens. Enfin, au commencement de 1795, on permet aux prêtres catholiques de sortir de prison.

Le 5 mars 1795, a été coupé et renversé nuitamment le chêne de la liberté qu'on avait planté l'année dernière dans le cimetière de Concoret pour remplacer les croix et calvaires et pour signifier l'abolition de la religion chrétienne.

Le mardi après midi, 24 mars, attendu les arrêtés du représentant du peuple et du district de Ploërmel, qui semblent donner la liberté aux prêtres catholiques dits réfractaires, les habitants de Concoret se sont tout à coup décidés à réparer l'église et à y replacer les statues des saints et tout ce qu'on avait pu sauver. Ils y ont travaillé avec beaucoup de zèle, et le soir Jean Guyomar, maire, et quelques autres viennent m'engager à y dire la messe le lendemain. Je craignais que cette démarche ne fût prématurée, ne nous eût attiré quelque trouble, ou n'eût déplu aux supérieurs ecclésiastiques.

Cependant pressé par les habitants, j'ai béni l'église le jour de l'Annonciation et j'ai chanté la messe, qui a été répondue par M. Emery, prêtre de Langourlas, caché en Concoret depuis environ un an. J'en ai aussitôt prévenu M. Rozy, notre grand vicaire, sorti depuis peu des prisons du Mont-St-Michel et retiré à Saint-Malo. J'apprends que les prêtres catholiques chantent également la messe dans la plupart des églises voisines.

Le dimanche de Pâques, 5 avril, a paru à l'église M. Regnard, prêtre de Concoret, qu'on croyait en Angleterre et qui s'en était revenu après y avoir été quelques jours et était demeuré soigneusement caché chez lui, à la Dorbelaie.

Pendant les fêtes de Pâques, paraissent au bourg de Concoret publiquement, quelques particuliers portant la cocarde blanche et se disant soldats de l'armée catholique et royale. On les nomme chouans. Ils s'attroupent, désarment les patriotes et coupent les cheveux aux dénonciateurs.

En avril, il s'est tenu à Rennes un congrès entre les représentants de l'assemblée de Paris et les chefs des royalistes de Bretagne cantonnés à la Prévalaye. Ce congrès rompu le 21 avril n'a pas eu de succès et les républicains ont fini par trahir les royalistes.

La nuit du 1^{er} mai 1795, un détachement de républicains allant de Saint-Méen à Plélan, prend, près la Dorbelaie, Jean Clément Guériette, pour le conduire à la Rue-es-Renards, où sont postés plusieurs particuliers qui font une décharge, s'imaginant tirer sur des chouans. Un soldat est blessé à mort et Jean Clément est atteint de plusieurs grains de plomb.

Le lundi 11 mai, vers 7 heures 1/2 du soir, le ciel étant serein, on entend à Concoret et aux environs un bruit en l'air semblable à deux coups de canons, et on aperçoit un globe de feu en l'air. On ignore ce que c'est que ce phénomène.

Pendant les mois d'avril et de mai, un ou plusieurs loups enragés ont mordu dans la forêt de Paimpont, un grand nombre de vaches qui ont enragé et sont crevées. Ces loups ne faisaient aucun mal aux personnes qu'ils rencontraient.

Le 16 juin 1795, une troupe de royalistes désarmant les citoyens de Gaël, a enlevé de chez M. Michel, régisseur de Comper, deux couleuvrines qu'il avait emportées du château de Comper, avant l'incendie de 1790.

Le 18 juin, au point du jour, est arrivé au bourg de Concoret un détachement de 120 soldats républicains pour chercher les royalistes; ils ont bu et mangé chez divers particuliers et sont retournés à Plélan.

En mai, Mgr l'archevêque de Tours, métropolitain de Bretagne, est mort dans son exil à Hambourg. Les papiers publics marquent qu'il a emporté les regrets universels.

En juin 1795, est mort en prison à la tour du Temple, à Paris, Louis-Charles, fils unique de Louis XVI, il était né le 27 mars 1785. Plusieurs croient qu'il est mort par le poison, d'autres disent par la mélancolie. Cet enfant de douleurs a vu mourir sur l'échafaud, son père, sa mère et une tante, a été traité en esclave et avec toute sorte de cruauté par un insolent cordonnier et autres gens inhumains auxquels il a été livré. En fallait-il davantage pour causer des angoisses mortelles à un enfant traité avec tant de douceurs dans ses premières années et à qui on n'avait parlé que d'éclat et de gloire? Il a été inhumé dans le cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint Antoine.

Le dimanche matin, 21 juin, est arrivé à Concoret un détachement de 100 soldats républicains, venant de Ploërmel. Ils ont pris six charretées de grain au Rox et au Tertre et ont obligé les gens de l'endroit à les emmener. Je n'ai osé célébrer la messe qu'après leur départ, c'est-à-dire vers midi.

Sur la fin de juin 1795, on parle d'un débarquement d'Anglais et d'émigrés à Carnac et Quiberon; des troupes républicaines passent par les grands chemins voisins pour aller s'opposer à ce débarquement et font d'affreux pillages le long des routes. Les royalistes se remuent et s'assemblent. Ils ont un camp à Ménéac, d'où ils sont venus nuitamment à Concoret le 4 juillet et ont enlevé deux bœufs de Paul Macé, deux bœufs et un cheval de Viallet aîné, à cause qu'ils sont acquéreurs de biens nationaux.

Les habitants de Gaillarde et la Ville-Danet, tiennent un nombreux corps-de-garde à la Rue-es-Renards pour se défendre des royalistes. Il s'en tient un autre à Beauvais, un au bourg de Saint-Malon, un à Muel et un à Blesruais.

Le 9 juillet au matin, arrive à Comper un détachement de 120 soldats républicains, venant de Saint-Malon pour cher-

cher les royalistes. Ils ont pillé au Moulin, à St-Marc et à la Prise, et sont allés vers Thelouet (1).

Le dimanche 30 août, trois particuliers de Plélan et deux de Gaillarde, armés de fusils, se sont présentés au bourg de Concoret, à l'issue de la dernière messe et ont insulté et menacé plusieurs personnes. Ils sont revenus au commencement de vêpres. L'un d'entr'eux est entré armé à l'église et sans se découvrir, frappant du canon de son fusil sur le pavé et tâchant de troubler le service divin, contrefaisant le prêtre qui chantait, etc. Au sortir de l'église, ils ont dit hautement que les prêtres réfractaires ne diront pas longtemps la messe et que si j'avais *prié pour le Roi*, à la prière, ils m'eussent fusillé dans l'église.

Le même jour, vers 9 heures du soir, ces mêmes particuliers assistés de quelques autres du cantonnement de Gaillarde, ont passé par le Pertus du Faou et la croix des Garennes et sont allés à la Jannette. Ces gens armés et la plupart ivres, ont enfoncé les portes de Julien Filly qu'ils ont fort maltraité et de Julien Josse, dont la fille a été cruellement battue pour en avoir appelé deux par leurs noms. De là, après avoir rôdé à l'entour des Liordais et de la Gourichaie, ils ont entouré la maison de la veuve Guillon Desvallées. Pierre Le Comte de Comper s'y trouvant pour conclure son mariage avec une fille de ladite veuve, et ayant voulu s'évader par la porte de derrière, a été saisi par ces malfaiteurs qui l'ont traîné proche Rochabon, où ils l'ont massacré à coups de baïonnettes, et ont fait ensuite une décharge de coups de fusils comme par réjouissance. Le cadavre est resté sur le lieu jusqu'au mardi vers 10 heures. Le juge-de-peace de Néant, ayant refusé de venir faire les formalités usitées, l'infection a obligé de l'enterrer.

(1) Thelouet était autrefois une abbaye de femmes, fondée par les sires de Monfort et qui fut détruite pendant les guerres de la Ligue. Ce n'est plus qu'une ferme.

Le 20 septembre, on a fermé l'église et cessé de célébrer l'office divin à cause d'un décret du 6 du courant rendu contre les prêtres qui refusent de faire une soumission pure et simple aux lois de la république, ordonnée par un décret du 30 mai dernier.

Le samedi matin, 26 septembre, deux cavaliers armés se disant royalistes, ayant des chapelets à leurs boutonnières, postés dans le Lohic vers la Dorbelaie, arrêtent deux patriotes de Paimpont allant au marché de St-Méen et leur prennent une jument, une montre et l'argent qu'ils ont sur eux.

Le samedi 5 octobre, des particuliers sont venus nuitamment aux Fossettes, où ils ont pris une vache et une genisse appartenant au patriote Pelo Morfouesse, et chez Paul Macé, acquéreur du Tertre, auquel ils ont pris quelques boisseaux de froment. On présume que ce sont des royalistes.

En septembre et octobre, des particuliers armés et inconnus, postés sur le bord des chemins, prennent le blé aux blatiers venant de Mauron et du Bois de la Roche. Ils prennent aussi les marchandises à plusieurs habitants de Paimpont.

Sur la fin de septembre, on parle d'une descente d'Anglais et d'émigrés vers Nantes. Les troupes républicaines qui s'y rendent par les grands chemins de Gaël et de Plélan font beaucoup de pillages.

Au commencement d'octobre, beaucoup de personnes de Concoret sont appelées en témoignage à Ploërmel pour le meurtre de Pierre Le Comte, mais il n'y a eu aucune suite, attendu que les coupables sont patriotes.

Vers la mi-octobre, les royalistes viennent en détachements par Concoret, établissent des corps-de-garde, menacent le cantonnement de Gaillarde, prennent du grain chez les acquéreurs de biens nationaux et en donnent quittance.

Le lundi matin, avant jour, 19 octobre, un détachement de soldats républicains, accompagné de gens de Gaillarde, est venu à la Dorbelaie, chez M. Régnaud, dont ils ont maltraité le frère et la sœur, et à la Haie, chez Jacques Rosselin où était couché M. Pébin, prêtre de Guer, qu'ils n'ont pu trouver et dont ils ont pris le chapeau, la montre et ce qui se trou-

vait dans ses poches. On a emmené à Gaillarde Jacques Rosselin et ses domestiques, qui peu de temps après ont été renvoyés.

Le même jour, d'autres soldats conduits par un patriote de Beauvais, sont venus fouiller chez Robert Dandin, à la Rue-Eon et sous la Haye, chez Pierre du Rox, à qui ils ont volé 18 écus d'argent.

Le 24 octobre, les royalistes ayant sommé l'acquéreur du Tertre de quitter cette terre, il est allé se réfugier à Plélan, avec sa famille et ses effets, accompagné par un détachement de soldats, qui ont beaucoup pillé aux environs.

Le 28 octobre, jour de la foire de Mauron, une troupe de patriotes armés, de Gaillarde et de Beauvais, postés au bas de la lande de Lan-Bras, le long du chemin jusqu'au Rox, ont fait plusieurs décharges de fusils et ont emmené à Plélan Mathurin Joubineau du Vaubossart, déserteur des armées de la république.

Le vendredi 30 octobre, un détachement de 80 soldats républicains est arrivé à Concoret et y a séjourné jusqu'au 2 novembre. Ils ont couché huit nuits dans l'église, après l'avoir remplie de paille, y ont fait des danses, des jeux et toute sorte d'impiétés, ont dégonflé et abattu la porte de la sacristie, ont pris les rideaux des confessionnaux, les accompagnements des statues de Sainte Anne et des autres Saints, ont brûlé sous le chapiteau tous les escabeaux de l'église, ont brisé les portes du presbytère pour y entrer, ont dérobé par la paroisse des cannes, des poulès, etc., et sont retournés à Ploërmel avec quatre charretées de blé prises au Rox et à Tubœuf.

Le 11 novembre, vers midi, Jean Dupré, de la Ville-Danet, et un fils de Thomas Patier, de Thelouet, ont été fusillés par les royalistes à la Prise-Notin, dépendant de la maison des Forges de Thelouet, à cause qu'ils y abattaient du bois que l'acquéreur révolutionnaire leur avait vendu.

Le lundi 16 novembre, une trentaine de soldats de la garnison de Mauron est venu prendre de la farine au moulin de Tubœuf, et ont pillé à la Chauvelaie.

Le mardi matin, avant jour, 17 novembre, une centaine de gens armés, tant soldats de Plélan que patriotes de Gaillarde, sont venus à Saint-Marc, chez Saillard; à Comper, chez la veuve Louis Guyomar et Louis Le Comte; au bourg, chez Maurice et Jallu; de là à Renihal, le Rocher, le Bran, Haligan, et ont rejoint la forêt. Dans cette incursion, ils ont beaucoup pillé et ont emmené jusqu'à Renihal deux des Guyomar, de Comper, enchaînés, et de là les ont renvoyés, ne trouvant en eux aucun sujet d'accusation.

La nuit entre le 19 et 20 novembre, les royalistes ont fait mourir, à St-Malon, le nommé Hamon, capitaine républicain du lieu, qui, les jours précédents, avait été persécuter les aristocrates de Muel et de Saint-Malon.

Sur la fin de novembre, les royalistes vont au bourg de Gaël inquiéter les acquéreurs de biens nationaux.

Le premier dimanche de l'Avent, 29 novembre, combat proche le Frêne de Néant, environ l'heure de midi, entre les royalistes et les républicains, à l'occasion d'Ambroise Alis de Concoret, que les républicains conduisent en prison à Ploërmel. Les royalistes, postés dans un champ, font une décharge sur les républicains, qui perdent une quinzaine des leurs. Un royaliste de Saint-Gouëlo est tué. Le soir, les républicains rencontrent sur le lieu deux hommes de Néant et un colporteur de toile qu'ils tuent.

Le 2 décembre, le sieur Mathurin Nogues, curé constitutionnel de Muel, est tué à Blesruais par les royalistes.

Le 8 décembre, les troupes royalistes marchent vers la Basse-Bretagne.

Le jour et la nuit de Noël, les royalistes vont chez les jeunes gens au-dessous de 25 ans qui n'avaient pris aucun parti et les obligent à une contribution de 6, ou 12 ou 24 francs, selon leurs moyens. Ils vont aussi chez les acquéreurs de chapelaïnies et leur en font payer le revenu.

Le mercredi, 30 Décembre, des soldats républicains cantonnés à Plélan, viennent à Concoret, conduits par l'acquéreur du Tertre, pour en tirer le reste de ses effets. Ces soldats effrénés, ayant avec eux des patriotes de Paimpont, ont exer-

cé toute sorte de cruauté et de brigandage dans la paroisse. Ils ont été à la Grée, chez Paitreniou, dont ils ont enfoncé la porte pour voler ; à Saint-Marc, chez Saillard, à qui ils ont donné un coup de baïonnette à l'épaule et volé 50 fr. d'argent ; à la Jannette, à la Gourichaie, à Fontaine-Bouce, où ils ont maltraité Mathurin Rosselin et pris ce qu'il avait d'argent ; ont tiré trois coups de fusils sur M. Regnard, prêtre, qui n'a pas été atteint ; ont pillé chez la veuve Patier, aux Fossettes, chez M. Houssu, aux Chenots, chez madame veuve Filly, veuve Viallet, Morice et autres du bourg ; à Brandeseuc, chez la veuve Guillotin et Duno ; à la Chauvelaie, au Vau-bossart, et en particulier chez ma mère, qu'ils ont maltraitée et chez laquelle ils ont établi un espèce de corps-de-garde, menaçant toujours de fusiller ceux qui leur faisaient quelque représentation. Ils s'en retournent, le soir, chargés de leurs rapines, emmenant avec eux un horloger logé aux Chenots, occupé à raccommoder l'horloge de Concoret. Ils l'ont fait mourir et ont laissé nu son cadavre entre l'abbaye de Paimpont et la Forge, sans autre motif que celui d'avoir son argent et les montres de divers particuliers qu'il avait à raccommoder.

La Bretagne est actuellement livrée à toutes les horreurs de la guerre civile, par les pillages, les massacres et les combats journaliers entre les royalistes et les républicains (1).

CHAPITRE V. — 1796.

Cette année a commencé par de nouvelles poursuites contre les prêtres catholiques, un nouvel acharnement entre les royalistes et les républicains et une plus affreuse guerre

(1) Le chiffre des baptêmes de l'année 1795 s'élève à 140, et celui des mariages à 26. Parmi les décès je remarque celui de M. Ollivier Guérin, maire de Gaël, « homme pieux et protégeant beaucoup les catholiques. » civile

civile. On n'entend parler de toute part que de meurtres et de brigandages. Les routes sont impraticables, le commerce tout-à-fait interrompu, les haines et les vengeances continuelles. Chacun tremble chez soi la nuit et le jour, et le désordre ne fait qu'augmenter.

Le 8 janvier, au matin, un détachement de 150 soldats républicains, venant de Ploërmel par Beauvais, est venu à la rue Eon et au Rox, où ils ont pillé, et s'en est retourné par le Bran, Mauron et le Bois de la Roche.

Le mardi 19 janvier, des soldats républicains, accompagnés de quelques particuliers de Gaillarde, ont fait un affreux pillage à Renihal et au bourg de Concoret, notamment chez Mathurin Morice, marchand ; chez Vincente Patier et Marie Guillotin, et puis à la Roche et à la Haye.

Le 22 janvier, au matin, combat à Plumaugat, où les républicains sont défaits par les royalistes, qui leur tuent une vingtaine d'hommes. Le soir, les soldats de Broons viennent s'en venger sur des gens paisibles de l'endroit, qui sont massacrés : tels furent M. de Fredat du Planty et son fils, Guy Gauthier, Esballard et autres.

Le 22 janvier, au soir, je me mets en route pour me rendre à Saint-Servan. Malgré tous les dangers des chemins, je parviens jusqu'à Saint-Maden, où j'apprends que Saint-Servan, étant en état de siège, est presque impénétrable.

Le 2 février, jour où je devais tenter la route, un combat a eu lieu à la Houssais entre les républicains et les royalistes, ce qui m'obligea de revenir à Concoret, où j'arrive le 6 février.

En février paraît un décret de l'Assemblée de Paris qui renouvelle toutes les peines portées contre les prêtres catholiques du temps de la plus rude persécution de Robespierre, hormis cependant la peine de mort. Il est ordonné de les conduire aux prisons de Rochefort et de Bordeaux pour être déportés en de mauvais climats de l'Amérique. En Bretagne, ils sont presque tous massacrés dès qu'ils sont pris, sous prétexte qu'ils favorisent les royalistes.

En février, les royalistes et les républicains se font une

guerre continuelle sur le terrain de Concoret qui, étant censé favoriser les royalistes, est dévasté par les autres, surtout le bourg, le Tertre, Brandeseuc, la Chauvelaie, le Vaubossart, la Roche et la Haye.

Le nouvel acquéreur du Tertre fait conduire plus de trente charretées de ses effets à Plélan par corvées des gens de Concoret.

Le 4 mars, trois soldats armés, de la garnison de Gaillarde, étant au village de la Jannette, sont arrêtés par les royalistes, qui les conduisent en la lande de la Croix-au-blanc, où ils en ont fusillé un.

Le 25 mars, la garnison de Gaillarde, accompagnée de quelques particuliers de l'endroit, cherchant par Concoret les trois soldats arrêtés le jour précédent, s'est saisie de Lery Thomas chez Saillart, à Comper, à cause que ses fils sont royalistes, et l'ont fait mourir de six coups de fusils, dans la pâture de la Juglanne. Son cadavre y est resté jusqu'au 8, au soir, depuis le 5, au matin. Les gens du Pertuis du Faou l'ont apporté au cimetière de Concoret.

Le 4 mars, Jean-Marie Thomas, de Rosneuf, et Joseph Tienno, du Clio, royalistes, pris chez eux par les gens de Paimpont et conduits à Rennes, y ont été fusillés.

Le 13 mars, dimanche de la Passion, environ 150 royalistes armés ont passé par la rue Eon, Roche Gruel, le moulin à papier, et se sont rendus à Gaillarde où ils ont fusillé le commandant de la garnison, Yves Courtel, Etienne Mottay et Etienne Provost, et de là ont pris la route de Thélouet et de Saint-Malon.

Le 7 mars, des gendarmes ont pris nuitamment Julien Eteulin, du village de Comper, et l'ont conduit dans les avenues de Blesruais, où ils l'ont fusillé. On dit que ce sont des royalistes qu'il avait dû dénoncer à la garnison de Gaillarde.

Le samedi de Pâques, 26 mars, Mathurin Minier, fils Jean, de Trébran, y a été fusillé par la garnison de Gaillarde, parce qu'il s'était encouru en la voyant arriver.

La nuit entre le 21 et 22 mars, la garnison de Gaillarde a pris Julien Filly, de la Jannette, dans son lit, et l'a fusillé à

sa porte, parce que les royalistes avaient arrêté chez lui trois soldats de ladite garnison.

Le 6 avril, la garnison de Gaillarde a arrêté aux Fossettes Mathurin Glochon à son travail, et l'a fusillé le lendemain, vers 11 heures du matin, dans le bois de la Forge, en le conduisant à Plélan. Claire Guillotin, sa femme, qui suivait volontairement son mari en demandant sa grâce, et qui jeta de grands cris en le voyant mourir, est massacrée au même endroit par ces gens effrénés. Les deux cadavres restèrent deux jours exposés dans le chemin.

Le 6 avril, la garnison de Gaillarde s'est fait ouvrir l'église de Concoret, a pris à la sacristie linge, cierges, etc., a forcé toutes les clavures, a pris dans le clocher le drapeau tricolore que l'on avait acheté en 1794 aux frais de la fabrique, pour placer sur la chaire, et l'a transporté sur la maison du camp de Gaillarde.

Le samedi 30 avril, la garnison de Gaillarde a arrêté au bourg de Concoret Jean-Marie Baron et Mathurin Mottay, royalistes armés, et les a conduits dans le bois du Champ, proche le château de Comper, où ils ont été fusillés. Leurs cadavres, qui y sont demeurés exposés deux jours, ont été enterrés à Paimpont.

Le 30 avril, le sieur Julien Foulon, âgé d'environ 75 ans, natif de Paimpont, ci-devant fermier-général de Comper, époux en dernières nocces de Mathurine Guillotin, chassé de sa maison de l'Eustacherie pour cause de la royauté et de la religion, est mort à Guilliers chez M. Augustin Foulon, son frère, recteur dudit lieu.

Le 11 mai, la garnison de Gaillarde a fusillé au Chêne-Cresté, en Gaël, Noël Hervot et Yves de la Touche, fils de la fermière de Brandeseuc. Ces deux jeunes gens royalistes étant à travailler dans un champ à Lanroc et ayant fui à l'aspect du détachement, coururent jusqu'au Chêne-Cresté, où ils furent assaillis par d'autres soldats qui les massacrèrent.

Le mercredi 8 juin, la garnison de Gaillarde a arrêté Félix Guillotin chez Julien Josse, son beau-père, à la Jannette, et l'a conduit dans le bois de Comper, où il a été fusillé, et son

cadavre jeté dans l'étang du pré, où il est resté plusieurs jours, et ensuite enterré à Paimpont.

Les 21 et 22 juin, deux particuliers, dont l'un se nomme Latour, qui ont été tantôt royalistes, tantôt républicains, sont venus au château du Rox, ont enfoncé les armoires et pris beaucoup de linge et des habits de M. de Bégasson.

Sur la fin de juin, les royalistes de toute la Bretagne ont déposé leurs armes aux chefs-lieux de départements, par accord fait entre les chefs des deux partis.

En juillet, août et septembre, une affreuse dysenterie règne à Concoret et dans les paroisses voisines, et enlève un nombre extraordinaire d'enfants et de vieillards.

Le 29 juillet, Auguste, évêque de Tréguier, écrit de St-Héliers, île de Jersey, que les pouvoirs des prêtres non assermentés qui ont eu le bonheur et le courage de rester en France subsistent et subsisteront jusqu'à la fin de la révolution. On assure que le Souverain Pontife a depuis peu manifesté là-dessus ses intentions d'une manière positive et formelle.

Le 24 septembre, j'ai quitté Concoret pour me rendre à ma cure de Saint-Servan, où je suis arrivé le 28 avec beaucoup de difficulté.

Le mercredi 11 mai, un détachement de cent républicains, venant de Ploërmel et conduit par l'acquéreur de la métairie du Tertre, est venu à Concoret et s'est fait payer de suite la somme de 1005 fr. pour ce que les royalistes ont pris à ladite métairie. Les administrateurs de Concoret ont levé cette somme sur 20 ou 30 particuliers de l'endroit, selon leur caprice. Ces soldats, conduits par un chef protestant, ont couché dans l'église et l'ont réduite dans le plus triste état, brûlant les statues des saints, niches, ornements, bouquets et tout ce qui a rapport au culte divin; dansant, chantant et faisant toute sorte de dérisions et de blasphèmes contre la religion.

Le 25 mai, la garnison de Gaillarde a cerné la maison de la rangée où Joseph Rosselin et Charles Omet avaient été vus entrer avec des armes, et leur ayant protesté qu'il ne leur arriverait aucun mal en sortant et remettant leurs armes, on

les a néanmoins fusillés sur le patis de la Noë-Reculart, et leurs cadavres y sont restés jusqu'au lendemain (1).

CHAPITRE VI.

1797.

Le 29 janvier, je suis revenu de Saint-Servan où j'ai passé environ 6 mois.

L'église et ses ministres jouissent actuellement d'une certaine tranquillité.

Le 8 mars, j'ai retourné à ma cure de Saint-Servan, M. Regnard restant à Concoret.

En mars et avril, les prêtres catholiques ont recommencé à dire la messe dans les églises de Gaël, Mauron, Beignon et quelques autres, les patriotes les y engagent et même les y contraignent par menaces.

Le 5 mai, je suis revenu de Saint-Servan, Concoret étant resté sans prêtre, M. Regnard étant allé à Glac.

Le dimanche de la très-sainte Trinité, 11 juin, en conséquence d'une lettre de M. Rozy, grand-vicaire de Mgr l'Evê-

(1) A la longue listes des massacres commis par la garnison de Gaillarde, il faut ajouter, d'après le registre des décès : M. Lemée, curé de Saint-Péran, massacré le 13 janvier 1796; Jean Hervot, de Concoret; Dubourg et Le Gel, du bois de la Roche, fusillés le 27 février à Gaël; M. Hazard, prêtre de Paimpont, tué à Saint-Maugan le 17 mars; Mathurin Louis Guyomar, âgé de 26 ans, capitaine des chouans du canton, et Mathurin Morice, tués tous les deux auprès de Gaël le 19 avril. Je note aussi la mort de M. Leroux, prêtre de Thélouet, décédé à l'âge de 80 ans (dans la communion de l'Eglise romaine), le 15 février 1796. Le chiffre des baptêmes pour cette année est de 93 et celui des mariages est de 9.

que de Saint-Malo qui me dit de faire , quant à l'exercice du culte , ce que les circonstances paraissent exiger ; j'ai célébré la messe à voix basse en l'église de Concoret , à l'autel Saint-Julien, ne le pouvant au grand autel , à cause du triste état où il est réduit. J'ai trouvé l'église remplie des débris des autels et de toutes les choses servant au service divin , les statues des saints réduites en charbon , etc. ; attendu que le culte public pour le présent n'est pas conforme à l'avis de nos évêques , et que notre église est si dévastée , je refusais d'y dire la messe quoiqu'on la disait dans les paroisses voisines. Mais M. **, commissaire national , ayant ordonné que je l'y célébasse où que je sortisse de la paroisse , j'ai cru , conformément à l'avis de M. Rozy , que les circonstances alors exigeaient que je fusse à l'église , de peur de trouble dans l'endroit et de laisser la paroisse sans prêtre.

Le dimanche 18 juin , un particulier qui avait ramassé la croix de bois du cimetière , l'a rapportée et replantée et j'ai ramassé dans les fonts les débris de la croix de pierre du cimetière qui y étaient restés depuis qu'elle fut brisée par les républicains.

Le dimanche 2 juillet , après vêpres , j'ai béni , en présence de la plupart des habitants du Vaubossart , les croix du pati de Pérotin et du bas des Placieux , lesquelles avaient été brisées par les patriotes.

Le dimanche 9 juillet , le grand autel ayant été revitré et réparé , j'y ai célébré la messe et renfermé le saint Sacrement.

Le 18 juillet , a paru à l'église de Concoret M. Vincent Guillotin , prêtre , natif de l'endroit , recteur de Saint-Maden , revenu depuis quelques jours de son exil en Angleterre où il avait été déporté en 1792 pour cause du serment. Plusieurs autres prêtres du diocèse de Saint-Malo sont aussi revenus depuis peu , sur ce qu'ils ont appris qu'on jouit présentement en France d'une certaine tranquillité.

Le dimanche 30 juillet , j'ai béni un ciboire , un ostensor et un bénitier de fer-blanc qui nous ont été envoyés de Rennes par M. de Bégasson du Rox.

Le 17 août , j'ai renouvelé les fonts baptismaux suivant le

Rituel romain , n'ayant pas pu le faire plutôt , à cause que tout y était dérangé et brûlé.

Le 4 septembre , est arrivé à Paris une sédition dans laquelle les terroristes ont eu le dessus et ont incarcéré ou expulsé plusieurs membres de l'assemblée qu'on accusait de favoriser le clergé et le royalisme. Ils ont fait porter un décret qui défend , 1^o la rentrée des prêtres exilés et ordonne à ceux qui sont rentrés de sortir de France sous quinzaine ; 2^o qui défend aux prêtres restés en France de faire aucune fonction de leur ministère , à moins qu'ils n'aient prêté le serment de haine à la royauté et d'inviolable soumission aux lois de la République.

Le 14 septembre , fête de l'Exaltation de la sainte Croix , j'ai cessé de célébrer la messe à l'église , on l'a désornée et on en a fermé les portes.

Le dimanche 3 septembre , j'avais béni une croix de cuivre achetée 15 francs à Rennes et payée sur le produit de la quête.

Le samedi matin 23 septembre , je suis parti pour Saint-Servan.

A cette époque les prêtres catholiques sont obligés de se cacher très-soigneusement et ne peuvent exercer leur ministère qu'avec une très-grande circonspection. On prend contre eux à l'assemblée de Paris les mesures les plus rigoureuses qui sont de faire mourir ceux qui sont sur la liste des émigrés , et pour ceux qui n'y sont pas , d'incarcérer les vieillards et de déporter les autres aux îles barbares de l'Afrique.

Depuis quelques mois , il se tient à Paris sous le nom de Concile national une assemblée de 60 , tant évêques que prêtres assermentés , pour prendre les moyens d'affermir leur secte qui paraît protégée et soldée par le gouvernement actuel , quoiqu'il fasse profession de ne reconnaître aucun culte.

Le 11 novembre , je reviens de Saint-Servan à Concoret.

Le samedi 16 décembre , des soldats et gendarmes sont venus à Concoret pour chercher des prêtres catholiques et enlever les armes. Depuis quelques semaines , on fait des fouilles

dans les environs chez les prêtres et on en a pris plusieurs (1).

CHAPITRE VII.

1798.

Au commencement de l'année, la persécution continue contre les ministres de la religion catholique.

Le 24 janvier, Messieurs le juge de paix et le commissaire national ont fait planter deux chênes de la liberté dans le cimetière.

Le 15 février, le général Alexandre Berthier, entrant à Rome avec une armée de républicains français, ordonne au Pape de sortir de la ville et lui propose une pension et une cocarde. Suit la réponse du Saint Père Pie VI :

« Je ne connais qu'un uniforme, celui dont m'a décoré l'Eglise. Vous tenez à votre disposition la vie de mon corps ; mais celle de mon âme, non. Je ne puis méconnaître la main d'où part le fléau qui châtie les ouailles et afflige le pasteur » pour les fautes du troupeau. Je me sou mets à sa suprême

(1) M. Guillotin n'enregistre pour cette année que 57 baptêmes et 15 mariages ; encore ne sont-ils pas tous célébrés par lui. Le registre constate la présence dans le pays de MM. Regnard, prêtre de Concoret, Peruchot, prêtre du Bran, Bernard, vicaire de Mauron, Roblair, vicaire de Néant, et Clouet, recteur de Gaël. Parmi les décès je relève la mort de M. Célestin de Forsans, décédé à l'âge de quinze ans, chez une fermière de Concoret. La famille de Forsans, originaire de Gascogne, vint en Bretagne à la suite du sire d'Albret, en 1487. Un cadet de cette maison s'établit au Houx, terre voisine de Montfort. Madame de Forsans du Houx, se rendit célèbre au XVII^e siècle par ses œuvres de piété.

« volonté. Je n'ai pas besoin de pension. Une houlette et une « pannetière suffisent à qui doit finir ses jours sous le cilice et » sur la cendre. Volez, saccagez, incendiez, selon votre bon « plaisir, détruisez les monuments ; mais, pour le culte, il du- « rera après vous comme avant. Il subsistera jusqu'à la con- « sommation des siècles. »

Le 20 février, le Pape, âgé de 81 ans, a été obligé de sortir de Rome. Il a pris la route de Florence. Plusieurs cardinaux ont été emprisonnés.

Le 27 février, le Pape est arrivé et s'est fixé à Sienne en Toscane.

En mars, on transfère à Rochefort, pour les déporter en Amérique, les prêtres catholiques incarcérés à Rennes, Vannes, St-Brieuc, etc. On les lie deux à deux. On laisse prisonniers ceux qui sont âgés de plus de 60 ans. Les dénonciations sont fréquentes. On invente tout ce qu'on peut pour rendre les prêtres odieux.

Vers la mi-mars, les républicains français profanent les églises de Rome, emprisonnent ou exilent les cardinaux et prélats, voulant les obliger à renoncer à la prêtrise.

En avril, paraît un décret du directoire de Paris, qui, pour mettre en exécution la loi impie de la décade, défend d'avoir désormais aucun égard aux dimanches et fêtes et de remettre au lendemain les foires qui arrivent ces jours-là, et ordonne de congédier des ateliers les ouvriers qui ne veulent pas travailler le dimanche, afin de faire disparaître toutes les maximes de la religion chrétienne.

En mai, des patriotes se disant prêtres catholiques revenant d'exil, se servent de toute sorte de ruses pour tromper les gens de la campagne, afin de prendre ou massacrer les prêtres.

Le dimanche matin, 17 juin, sept hommes habillés de gris, armés de fusils à deux coups, soi-disant royalistes, s'étant arrêtés à boire à Crozon, ont demandé la route de Ploërmel. Ayant passé le Rox, ils ont pris le chemin de Paimpont par le Moulin à papier et au milieu de la Ville Danet, ils sont entrés dans la forêt et sont allés dîner à Beauvais.

Le jour précédent, ils avaient passé par Iffendic, St-Malon et Muel, et étaient venus coucher à Gaël, où ils ont conféré à l'auberge avec le commissaire du pouvoir exécutif, lequel a fait tirer vers eux quelques coups de fusils de très-loin après leur départ. Ils s'informaient beaucoup des prêtres. On a appris que ce sont des patriotes déguisés qui jouent ce rôle pour faire des découvertes et pour donner un prétexte aux fouilles.

Le même jour après midi, arrive à Concoret un détachement de la garnison de Maunon, feignant de poursuivre ces prétendus royalistes. Il a déclamé contre les prêtres en leur imputant ces désordres. Il a fait des fouilles surtout au Bran.

En mai, le Pape a été obligé de quitter Sienne et s'est retiré à la Chartreuse, proche Florence.

En juillet, la persécution est très-violente contre la religion et contre ses ministres, contre la cour de Rome; grandes mesures que prennent l'Assemblée de Paris et ses agents pour l'établissement de la décade et l'abolition du dimanche. On défend de se servir de l'ancien calendrier même dans les lettres. On déclare nuls tous actes dans lesquels le nouveau n'est pas employé. Depuis un mois, on dérangement les jours où les foires et marchés avaient coutume de se faire.

Dans plusieurs bourgs voisins, on les a fixés de cinq jours en cinq jours, afin qu'ils se tiennent le dimanche, lorsqu'ils y écherront et qu'on n'ait d'égard qu'à la décade.

On vient d'ordonner une fouille générale par toute la France pour la poursuite principalement des prêtres catholiques romains qu'on traite de scélérats.

Le général Buonaparte, natif de l'île de Corse, qui s'est distingué pour la conquête de l'Italie, s'est emparé le mois dernier de l'île-de-Malte et puis est allé en Egypte.

Le dimanche, 12 août, jour où l'on célébrait la fête de St-Laurent, patron de la paroisse, neuf soldats de la garnison de Maunon sont venus à Concoret et y ont fait des patrouilles de nuit.

En septembre, un maréchal de Rennes a acheté et enlevé les belles balustrades de fer du chœur de l'église de Paimpont et la porte de fer du jardin de l'abbaye dudit lieu. On tient

qu'elles avaient été faites et placées par Benoît Viallet, maître serrurier, demeurant au Canez en 1674.

Le 20 septembre et jours suivants, des gendarmes déguisés sont venus chercher les prêtres catholiques par Concoret et Paimpont.

Une sécheresse extraordinaire a régné cette année, depuis le printemps jusqu'à la fin d'octobre, ce qui occasionne une disette de blé-noir; grand embarras pour abreuver les bestiaux et pour moudre le grain. Les moulins de Comper n'avaient plus d'eau dès la mi-août, ce qui est cause que les patriotes du pays et d'alentour ont tant la nuit que le jour et même à main armée, dépeuplé de poissons les étangs de Comper, Thelouet, etc.

Le mardi 16 octobre, deux commissaires nationaux sont venus à Concoret pour recevoir les déclarations de ceux qui se plaignent d'avoir été volés par les royalistes.

Le dimanche 25 novembre, j'ai béni une croix plantée proche la Fervaise, dite la Croix-Grand-Pierre, laquelle avait été ci-devant brisée par les patriotes.

Le 28 novembre, j'ai béni à Trébran une maison servant ci-devant d'étable à laquelle Jean Besnard et Julienne Bouesnard son épouse, ont fait faire une cheminée pour y demeurer. J'y ai dit la messe.

En octobre et novembre, les héritiers des prêtres de Concoret, pour conserver leurs biens, prennent main levée au département de Vannes, attendu que, suivant les lois de la république, les prêtres qui n'ont pas fait le serment sont regardés comme morts civilement.

Le 4 décembre, j'ai béni au Vaubossart une maison que Pierre Le Feubvre, tailleur et Gabrielle Minier ont fait bâtir en une maison appartenant ci-devant aux Pongerard. J'y ai dit la messe.

En décembre paraît un décret de l'assemblée de Paris qui porte que les prêtres catholiques romains aient à prendre un passe-port pour se rendre à Rochefort, lieu où doit s'effectuer leur déportation pour l'Amérique, et que si, après cette époque, ils sont trouvés sur le territoire français, ils subiront

la peine de mort. On en excepte les sexagénaires qui pourront rester sous la surveillance des administrations républicaines. Les journaux approuvés de l'assemblée sont remplis des traits les plus odieux et des plus affreuses calomnies contre les ministres de la religion (1).

CHAPITRE VIII. — 1799.

Au commencement de l'année la persécution est très-violente contre la religion et ses ministres. On prend des mesures rigoureuses pour l'observation de la décade et l'abolition du dimanche. Suit à ce sujet une circulaire secrète de M. Rozy, vicaire-général du diocèse de St-Malo.

« On permet aux catholiques d'ouvrir leurs boutiques les dimanches et fêtes, mais on les exhorte à ne vendre que le moins possible, à ne jamais faire charger des marchandises à leur compte et à bien faire connaître leur attachement à l'Eglise, bien entendu qu'ils sont obligés de vaquer aux exercices de piété. »

Depuis peu, a paru une loi républicaine qui porte que les mariages ne se feront qu'aux jours et lieux de décade et avec certaines cérémonies anti-chrétiennes.

Paraît aussi une circulaire secrète de M. Rozy, vicaire-général du diocèse de St-Malo, qui défend aux catholiques de

(1) 81 Baptêmes et 31 mariages forment le contingent de cette année. J'extrait la notice suivante du registre des décès : « M. Grégoire Marais, prêtre de Gaël, âgé de 67 ans, est mort à Gaël dans la communion de l'Eglise romaine, le 1^{er} juin 1798. Il a été plusieurs années caché dans de mauvaises chaumières, ce qui lui a causé une défaillance dont il est mort. Il s'est rendu fort utile aux fidèles ; il a été longtemps caché à Brangelin. »

se présenter pour les mariages les jours de décade dans les cas ci-après.

« 1^o Lorsque c'est dans une maison désignée ou préparée sous le nom d'église ou de temple.

« 2^o Lorsqu'il y a une table élevée en façon d'autel, sur laquelle ou près de laquelle sont des statues ou idoles de la raison, de la liberté ou autres de ce genre.

« 3^o Quand on y fait des fracas d'armes ou symphonie avec des chansons respirant le faux amour de la patrie et de la liberté.

« 4^o Quand on y fait des lectures, discours, ou motions contraires aux bonnes mœurs et à la religion.

« Dans ces circonstances le seul parti qui reste aux catholiques est de se faire marier par un prêtre en présence de quatre témoins et de leurs principaux parents... au défaut de prêtre, ils pourront se marier devant quatre témoins catholiques, avec l'intention de renouveler leur consentement dans un temps favorable en face de l'Eglise. Quant à l'acte, il faut qu'il soit rapporté et gardé soigneusement. S'il vient des enfants de semblables mariages, le père pourra se servir de la loi de l'adoption. »

Les armées républicaines ravagent actuellement l'Italie où elles font une cruelle guerre à la religion chrétienne, pillent les églises, persécutent les prêtres et détrônent les souverains.

Toute la France, et en particulier ce pays-ci, est livré à la tyrannie et aux concussions des administrateurs, à la fureur des troupes, au brigandage et aux dénonciations contre les prêtres et les gens paisibles.

Le château de Comper et la maison du Rox qui en dépend, ne seront bientôt plus qu'un monceau de pierres, attendu la mauvaise administration du régisseur de ladite terre ; lequel n'y fait aucune réparation et même a fait tirer l'ancienne et belle porte de fer du château, les barres de fer des fenêtres, plusieurs belles boiseries, plafonds, pierres de grain, etc. Le nouvel acquéreur du Tertre, en fait abattre toutes les avenues qui n'étaient pas à mi-croissance, afin de payer le prix de son acquêt.

Le 10 janvier, je me suis cassé le bras droit la nuit sur la glace et j'ai été plus d'un mois sans pouvoir m'en servir.

Le vendredi 25 janvier, vers les 4 heures du matin, on a ressenti à Concoret un violent tremblement de terre qui, d'abord a causé une secousse en l'air et puis un bercement qui a ébranlé les maisons, de façon que des cheminées et des ardoises de dessus les toits en sont tombées. Ce tremblement paraît avoir été général en France, suivant les papiers publics.

Le mardi 29 janvier, jour de décade républicaine, la municipalité de Concoret accompagnée des quatre gendarmes de Mauron, a planté deux chênes de la liberté proche le cimetière au couchant. Le même jour et la nuit suivante, danse au bourg, barrique de cidre et repas chez M.***, aux dépens de la paroisse.

Le lundi 11 février, un détachement de soldats venant de Monfort par Gaël, St-Lery et le Bran, a fouillé au château du Rox sous prétexte d'y trouver des royalistes, a couché au bourg et en est sorti le lendemain matin.

Le 12 février, M. Boblaire, curé d'office de Néant est arrêté proche le Frêne par les gendarmes de Mauron et conduit aux prisons de Ploërmel et de Vannes.

Depuis peu, un particulier natif de St-Méen, marié depuis plusieurs années, a divorcé et s'est remarié; ce divorce s'est opéré par les municipalités de Concoret et de Néant.

Le mardi 19 février, un détachement de soldats venant de Plélan a fouillé et volé au château du Rox, sous prétexte d'y trouver des royalistes, a passé par le bourg, a fouillé au château de Comper et est allé à St-Malon.

Le samedi 23 février, M. Jouan, prêtre du Bran, est pris au bourg de St-Lery par les gendarmes de Mauron et conduit, quoique malade, aux prisons de Ploërmel et de Vannes.

Le même jour, une troupe de soldats venant de Paimpont avec des gendarmes a fait la fouille à la Roche, à la Rivière, à la Dorbelaie, au bourg, à Brangelin, au Rocher et au Rox, et est allée à Mauron, partie par les Croix-Richeux et partie par le Pongcart. Ils ont beaucoup invectivé contre les prêtres.

Le jeudi 28 février, le contrôleur à Mauron est venu prendre un état des armoires, confessionnaux et autres effets restés en l'église de Concoret.

En 1799, l'hiver a été tel qu'on en avait guère vu de plus dur par les neiges, glaces, pluies, grêles, vents et tempêtes affreuses qui se sont succédés depuis avant Noël jusqu'à la fin du carême.

Le Jeudi-Saint, 21 mars, se font les élections républicaines dans les divers cantons. Les catholiques s'en éloignent à cause du serment impie qu'on exige et des outrages qu'on fait aux gens modérés.

Le jeudi 18 avril, une troupe de soldats venant de Gaël renverse la Croix Bastien, située proche Trébran et s'avance vers Plélan.

Au printemps de 1799, grande disette de fourrages et grande mortalité de bestiaux, surtout de moutons.

Depuis le 25 avril, des détachements de soldats qu'on nomme colonnes mobiles sont venus à Concoret dix jours consécutifs, tantôt de Ploërmel, tantôt de Mauron, tantôt de Gaël, tantôt par Paimpont. Ces troupes effrénées ont fouillé au Rox, volé en diverses maisons, abattu les croix et invectivé contre les prêtres.

Le dimanche 5 mai, le commandant de la troupe introduit en l'église quelques soldats qu'il fouille d'une manière fort obscène pour leur trouver des choses volées.

Le samedi 18 mai, un détachement de soldats venant de St-Méen nuitamment, renverse la Croix-Grand-Pierre proche la Fevraie, est allé au bourg et de là au Rox, où ils ont volé du vin et puis s'en retournant par Trébran, ont abattu la croix du Prait.

En juin, juillet et août, la petite vérole règne à Concoret et enlève un grand nombre d'enfants.

Depuis quelques mois, le Souverain Pontife est amené prisonnier par les républicains au château de Briançon en Dauphiné. L'Angleterre, l'Autriche et la Russie forment une coalition contre la République française qui éprouve plusieurs défaites en Italie et sur le Rhin. L'Assemblée de Paris déplace

trois membres du directoire, ainsi que la plupart des ministres. Le désordre devient plus grand dans l'intérieur. Les impôts et les vexations de tout genre augmentent. La fureur s'accroît encore contre les ministres de la religion. On en emprisonne de toute part.

Le 24 juin, le Pape est transféré du château de Briançon aux prisons de Valence.... Les Autrichiens et les Russes chassent les républicains français de la ville de Turin... L'Assemblée de Paris ordonne l'emprisonnement de ceux qui donneront asile aux prêtres catholiques.

Le 14 juillet, M. le Moine, recteur de Mauron, est pris par les soldats chez Coudé, à la Ville-Martin, et conduit aux prisons de Ploërmel et de Vannes.

Le 19 juillet, l'église du Bran est enfoncée et dévastée par les républicains.

Le 3 août, Jean M.***, de Beauvais, acquéreur de biens nationaux est tué d'un coup de fusil par un inconnu sur le grand chemin de Campénéac à Ploërmel.

Le 17 août, les gendarmes et soldats de Mauron emportent de Concoret tous les fusils, de peur qu'ils ne soient pris par les royalistes qui se soulèvent de toute part et qui en Bretagne prennent le nom de mécontents.

Le lundi 26 août, M. l'avocat Macé, juge-de-Paix de Plélan, Jacques Pongerad, dit Lévaire et Yves Roulé, sont fusillés au Canet par un détachement de royalistes.

M.***, de Gaël, forme chez lui une garnison de soldats et de quelques jeunes gens du pays, qui font de fréquentes incursions et brigandages sur Concoret et lieux voisins.

Le 9 août, les Napolitains réunis aux Russes ont chassé les républicains français de la ville de Rome occupée par eux depuis deux ans et le roi de Naples est rétabli sur son trône.

Le 29 août, est mort en prison à Valence, en Dauphiné, le Pape Jean-Ange Baschi, dit en religion Pie VI, né à Cessenne le 27 décembre 1717, élu Pape le 13 février 1775. Depuis deux ans, il est traîné de prison en prison par les républicains français. Il a été partout accompagné et assisté à sa mort par l'archevêque de Corinthe, le prélat Caraciollo, un

secrétaire, un médecin et l'ambassadeur d'Espagne. Sa mort nous est annoncée par un mandement de M. Rozy, vicaire-général de l'évêché de St.Malo, dont la teneur suit :

« Nous ne pouvons plus douter, nos très-chers confrères
« de l'évènement qui plonge l'Eglise et ses enfants fidèles dans
« un deuil général... Pie VI chéri de Dieu et des hommes,
« Pie VI, ce Souverain Pontife si digne des premiers siècles
« de l'Eglise a terminé sa longue et honorable carrière, où
« dans une prison... à Valence... chez les Français ;... le 12 du
« mois qu'ils appellent fructidor. Cette circonstance seule,
« isolée d'une foule de traits qui caractérisent le pontificat
« de ce grand Pape, devrait nous rendre sa mémoire bien
« précieuse. Mourir dans la captivité et dans les fers pour la
« cause de la religion, c'est mourir en martyr. Quel exemple
« pour nous ! et qu'il est donc propre à ranimer le courage et
« à soutenir la constance ! les membres auraient-ils lieu de se
« plaindre, en voyant ce qu'a souffert leur chef !

« Mais ajoutons à cette circonstance si pénible et si humiliante aux yeux de notre faible nature, mais si glorieuse
« aux yeux de la foi ; ajoutons, dis-je, une suite d'œuvres
« saintes qui font de Pie VI un des plus grands Papes qui aient
« occupé la chaire de Saint-Pierre. Ses écrits, vous le savez,
« nous le peignent bien au naturel. On y voit à chaque page
« l'esprit le plus pur de la religion, l'amour le plus sincère de
« l'Eglise, le zèle le plus éclairé pour la défense de ses dogmes et de sa discipline, une sagesse consommée jointe à
« des lumières supérieures, enfin la science des saints, la
« prudence et une modération à toute épreuve. Dans ces dernières années, quelle patience héroïque dans ses peines les
« plus amères et quelle charité pour ceux qui s'étaient faits
« ses ennemis !

« O Seigneur Dieu des vertus ! vous les aviez toutes répandues dans la personne de ce saint Pontife que vous aviez
« élevé sur le Siège de votre Eglise pour donner au monde de
« grands exemples.

« Nous ne pouvons rendre que dans le secret ce que nous devons par religion et par reconnaissance à la mémoire de notre

« S. Père le Pape Pie VI. Mais que dis-je, avons-nous d'autres
« devoirs à remplir que celui de la plus profonde vénération
« pour ses éminentes vertus ! Ne serait-ce point faire injure à
« un martyr que de faire prier pour lui. Pie VI jouit sans doute
« de la gloire que le Seigneur réserve à ses saints. Du haut
« du ciel il voit les maux dont est encore affligée l'Eglise et
« dont il a lui-même fait l'épreuve. Sa charité pendant sa vie
« les lui rendait si présents et si sensibles. Quel degré d'ac-
« tivité n'a-t-elle pas acquis dans sa consommation ! Ah ! n'en
« doutons point, elle a, cette sainte Eglise, un nouveau protec-
« teur dans le ciel, qui s'intéresse pour ses enfants, et que ne
« peuvent-ils pas en attendre ?

« Nous ne devons pas néanmoins anticiper sur le jugement de
« l'Eglise : jusques-là il nous est encore permis de prier pour
« notre saint Père le Pape Pie VI, et c'est un devoir pour tous
« les fidèles. Offrons pour lui à Dieu nos prières et le saint sa-
« crifice. Le fruit n'en est jamais perdu. Réservé dans le tré-
« sor de l'Eglise, l'application en est faite selon les besoins.

« En conséquence, nos très-chers confrères, nous vous in-
« vitons à réciter une fois en particulier l'office entier des dé-
« funts, la veille, autant qu'il se pourra, d'une fête simple ou
« semi-double, à célébrer le lendemain une messe de *Re-*
« *quiem* et un service à la manière qu'il se peut... à célébrer
« deux autres messes aux jours qui vous conviendront le mieux
« à l'intention ci-dessus. Engageons les fidèles à y joindre le
« secours de leurs prières, de leurs communions et de leurs
« aumônes.

« Ce premier devoir rempli, occupons nous d'un autre non
« moins important. On sait que les cardinaux sont rassemblés
« pour donner un successeur à Pie VI. L'intérêt de l'Eglise en
« général, celui de l'Eglise de France en particulier, nous
« sollicite vivement à demander à Dieu par d'instantes prières
« un Pontife selon son cœur et digne imitateur des vertus de
« celui dont nous honorons la mémoire. A cet effet, nous vous
« invitons encore à ajouter à toutes les messes, aux oraisons
« ordinaires, *servatis tamen rubricis*, la collecte *pro eligen-*
« *do summo pontifice*, jusqu'à ce que la nouvelle de l'élec-
« tion nous soit parvenue. »

Le lundi 21 octobre, des soldats de la garde de ****, de
Gaël, allant à Paimpont, renversent la Croix de Trebran et
brisent à coups de pierres celle du Lohic.

En novembre, on apprend que les royalistes entrent en plu-
sieurs villes de Bretagne et qu'ils y enlèvent des armes et mu-
nitions de guerre.

Le 9 novembre, M. Galbois, prêtre sermenteur de Paim-
pont et acquéreur du prieuré de St-Barthélemy, est blessé
par les royalistes d'un coup de fusil à l'épaule. On le trans-
porte à Rennes. La messe des constitutionnels est interrompue
à Paimpont et Plélan.

Le 17 novembre, on transporte à Rennes les armes des
garnisons de Gaillarde, Paimpont, Beauvais, Plélan, etc.,
les riches patriotes se réfugient dans les villes et y emportent
leurs effets.

Le 20 novembre, environ 300 royalistes arrivent au bourg
de Plélan, y abattent le chêne de la liberté, brisent les bar-
rières et prennent du grain chez les acquéreurs de biens d'E-
glise ou d'émigrés.

Le 27 novembre, au soir, 500 ou 600 royalistes ou mécon-
tents viennent concher à la Roche en Concoret et le lendemain
vont enlever les grains des acquéreurs de biens nationaux.
Ils emmènent avec eux un patriote de Paimpont.

Le 30 novembre, ils ramènent au Gué le marché que les
patriotes avaient transféré au bourg de Plélan.

En décembre, il se fait des débarquements d'armes et de
munitions de guerre en divers endroits, sur les côtes de Bre-
tagne, pour les mécontents qui s'établissent à Saint-Méen,
Beignon, Guer, la Gacilly, et autres gros bourgs.

En décembre, les généraux républicains et les chefs des
mécontents concluent entr'eux une suspension d'armes.

En décembre paraît une nouvelle Constitution qui est la
cinquième depuis la révolution. Suivant celle-ci, le gouverne-
ment français sera composé de trois consuls, quatre-vingts sé-
nateurs, cent tribuns et trois cents législateurs. Elle défend
la rentrée des émigrés, autorise la vente de leurs biens et de
tous ceux de l'Eglise gallicane et prononce l'exclusion du

trône de la maison de Bourbon. On exige encore le serment des prêtres. Le général Bonaparte revenu depuis peu d'Egypte est à la tête du gouvernement en qualité de premier consul (1).

CHAPITRE IX. — 1800.

Au commencement de l'année, les prêtres sont un peu plus tranquilles, non que les lois leur soient plus favorables, mais parce que les gendarmes et les patriotes sont réfugiés dans les villes, de peur des mécontents et qu'il ne se trouve plus guères de troupes en Bretagne.

Le 11 janvier, les jeunes gens de Concoret et paroisses voisines sont sommés d'aller prendre des armes en certains endroits, de la part des chefs des mécontents.

Le 24 janvier, environ six cents soldats et réfugiés patriotes parmi lesquels 78 cavaliers passent par Plélan, Paimpont, la Ville-Danet, le Moulin à papier et vont coucher au Bois de la Roche où l'un d'eux se tue en enfonçant une porte. Ils ont affreusement pillé le long de leur route. Deux d'entr'eux sont venus au Rostel.

Le samedi 1^{er} février, environ deux cents soldats et patriotes réfugiés à Ploërmel sont venus à Mauron, où il ont enlevés blés et bestiaux et fusillé trois jeunes gens prévenus de royalisme.

(1) Cette année nous donne 84 baptêmes et 21 mariages. La listes des décès contient les deux noms suivants : M. Joseph Vavasseur, curé d'Evrignet, né à Mauron, mort le 14 juin 1799 d'une chute qu'il fit en fuyant les persécuteurs. Il n'était âgé que de quarante ans : M. Joseph-René de Bégasson du Rox, mort à Paris. C'était un homme fort charitable et fort pieux, surtout depuis la mort de son fils, officier de dragons, « lequel, dit M. Guillotin, était un modèle de piété et de vertu. »

La nuit du 4 février, environ quatre-vingts soldats et patriotes réfugiés à la forge de Paimpont, font un affreux pillage de linge et bestiaux chez Saillart et la veuve Guyomart de Comper.

Le samedi 8 février et jours suivants, environ quarante jeunes gens de Concoret qui avaient pris les armes pour la royauté sont allés les déposer aux cantonnements de Paimpont, Mauron et St-Méen, en vertu d'un armistice entre les chefs des deux partis.

Le 17 Février, la troupe cantonnée à Mauron vient à Hali-gan prendre des bestiaux chez la mère d'un royaliste.

En février, on fait à Concoret pour la République une levée de souliers, grains et foin.

Sur la fin de février, les prêtres constitutionnels recommencent à dire la messe à Paimpont et Plélan.

Le 1^{er} mars, MM. Le Moine, recteur de Mauron, Roblaire, curé de Néant et Jouan, prêtre du Bran, reviennent de l'Ile-de-Rhé où ils avaient été déportés.

Le 15 mars, je me suis mis en route pour retourner à St-Servan, et Concoret est resté sans prêtre. M. Péruchot, prêtre du Bran, a promis de s'y rendre utile autant qu'il le pourrait.

En mai, M. Bigaré, prêtre de Mauron, vient à Concoret, faire les fonctions curiales avec l'approbation de M. Rosy, vicaire-général du Diocèse de Saint-Malo.

FIN.

APPENDICE (1).

Droit des usagers en la forêt de Brecillien. — Usagers de Concoret.

L'acte primitif est en date du mercredi 31 octobre 1288, passé entre Raoul, sire de Montfort, propriétaire de la forêt, d'une part, et Pierre du Bouexic et Ollivier, son fils, et autres habitants de Concoret, d'autre part.

Un autre acte, qui n'est que la confirmation du précédent, est en date du 22 janvier 1491.

Actes d'enquêtes en date du 8 août 1505.

Procédures au parlement de Rennes et évoquées à celui de Paris, entre Guy, comte de Laval, Montfort, Quintin, etc., d'une part, et Claude de Rosmadec et Bertranne de la Vallée, son épouse, seigneur de Saint-Jouan, Le Rox, etc., et Georges Vivien, et autres habitants de Concoret usagers de la forêt, d'autre part, au sujet de certaines sentences et condamnations d'amendes faites par les juges de Brecillien, lesdites procédures continuées depuis environ 1570 jusqu'à 1600.

Transaction passée le 24 Septembre 1600, au rapport de François Turmier et son collègue, notaires en la sénéchaussée de Rennes, entre Anne d'Allègre, douairière, comtesse de Laval, etc., tutrice de Guy, comte de Laval, Montfort, etc., présentement épouse de Guillaume de Hautemer, duc de Trancey, pair et maréchal de France, etc., résidant en son logis, proche l'abbaye Saint-Georges à Rennes, d'une

(1) Je transcris ici, à cause de l'intérêt qu'il a en lui-même et comme un spécimen des travaux archéologiques de M. Guillotin, le chapitre qu'il a consacré aux usagers de Concoret, dans la seconde partie de son registre. Il fallait, on l'avouera, un caractère d'une énergie rare, pour garder, au milieu des horribles jours dont il a retracé le tableau dans ses mémoires, la présence d'esprit nécessaire à ces minutieuses et patientes recherches.

part, et Charles de Sansay, époux de Bertranne de la Vallée, veuve de Claude de Rosmadec, seigneurs du Rox, etc.; Guillaume Gault, sieur du Tertre et de Brandeseuc; M^e Pierre Desnos, messire Guillaume Desbois, Pierre Païer et Georges Ruellan, faisant pour le général des usagers, d'autre part, confirme l'acte primitif de 1288; en conséquence, autorise les usagers à prendre en la forêt: fougères, feuilles, lierre, fresjon, genêt, houx, bois mort et bois vert quand la tronche est levée, à mener en la forêt leurs bestiaux, le tout à certaines clauses et conditions exprimées dans l'acte.

Sont tenus les usagers d'envoyer de chaque maison un homme avec épieu ou hallebarde, le lundi de la Pentecôte, entre dix heures et midi, au bout de la chaussée de Paimpont, pour y être évoqués par le prévôt de Concoret (1).

(1) La procession qui se faisait de Concoret à Paimpont le lundi de la Pentecôte est de temps immémorial. Elle existait avant que le droit d'usage fut établi, c'est-à-dire avant l'an 1288. Il est probable qu'elle remonte jusqu'à la fondation de l'église de Concoret, soit que ses deux fondateurs, qui résidaient dans l'enceinte de Paimpont et qui la mirent sous l'invocation de la sainte Vierge, l'aient ainsi voulu, soit que ses premiers desservants, les religieux de Saint-Méen, auxquels ceux de Paimpont étaient soumis, aient eux-mêmes établi cette procession.

Or, depuis le droit des usagers, voici quel était l'ordre de la procession :

Un prêtre de Concoret se rendait entre dix et onze heures du matin au bout occidental de la chaussée de Paimpont, où il se revêtait d'un surplis et étole, et où on élevait la croix et la bannière. Les usagers armés de hallebardes, fusils ou bâtons, se rangeaient en deux rangs, après avoir été évoqués par un officier du seigneur de Brandeseuc, comme ancien prévôt du baron de Gaël, propriétaire de la forêt. Le prêtre entonnait le *Veni Creator* et la procession se rendait au portail de l'avenue des Litières, où celle des chanoines venait au-devant. Les deux processions se rencontrant se donnaient réciproquement le salut et s'unissaient pour n'en former qu'une seule qui se rendait à l'autel Saint-André. Le prêtre de Concoret y célébrait la messe, après laquelle on s'en retournait dans le même ordre jusqu'au portail de l'avenue des Litières. Alors les deux processions se séparaient. Celle des chanoines réguliers retournait à son église, et celle de Concoret abattait sa croix et sa bannière. Le prêtre de Concoret conservait l'étole qu'il avait apportée et les

Idem, d'envoyer un homme aux ordres des officiers de la forêt pour la capture des voleurs. *Idem*, de charroyer les instruments de chasse et d'assister aux huées. *Idem*, de payer au comte de Laval 50 cribles d'avoine menue, à 2 boisseaux par crible, mesure de Mauron, et 50 poules par an, le 1^{er} de septembre, solidairement. *Idem*, de faire enrégistrer leurs bestiaux, le jour saint Georges, au bourg de Concoret, en payant 2 deniers. *Idem*, de payer 9 deniers par bête au tablier de la recette, proche l'église de Paimpont, le 8 septembre, fête de Notre-Dame.

Le seigneur du Rox, outre son droit d'usage et sans être sujet auxdites rentes et corvées, aura 40 charretées de bois pour son chauffage; on tient que le bois et terrain des Housais lui a été accordé pour cet effet.

Le seigneur de Brandeseuc ou du Tertre, outre son droit d'usage et sans être sujet auxdites rentes et corvées, aura 15 charretées de bois pour son chauffage, à cause de ses charges

chanoines réguliers portaient la leur. Les usagers accompagnaient la procession militairement jusqu'à la fin. Ils ornaient d'ordinaire leurs halberdes de laurier, de fleurs ou de rubans.

Le 31 mai 1773, seconde fête de la Pentecôte, MM. Vincent Guillotin et Pierre Alis, curé et prêtre de Concoret, furent conduire la procession à Paimpont, suivant l'usage. Les chanoines réguliers, venant au-devant d'eux proche le portail, leur présentèrent une étole et leur dirent de quitter la leur. M. Pierre Alis, qui en était revêtu, s'y refusa, craignant par là de préjudicier aux droits du recteur de Concoret. Alors les chanoines réguliers sommèrent la procession de rétrograder; ce qui fut fait. Néanmoins M. Guillotin, curé de Concoret, fut dire la messe à l'autel Saint-André, et quelques particuliers de Concoret, en allant l'entendre, firent du trouble dans l'église. Les officiers civils de Paimpont, à l'instigation du prieur, en rapportèrent procès-verbal et intentèrent un procès au général de Concoret au siège royal de Ploërmel, lequel procès fut jugé le 25 septembre suivant aux dépens dudit général de Concoret, qui fit pour cet objet une levée de deniers de 600 francs à la suite de la capitation. Je ne crois pas que, depuis cette catastrophe, on ait retourné à Paimpont en procession, mais les juges de Ploërmel, en condamnant le général de Concoret à payer 10 francs d'amende à l'église de Paimpont à cause du scandale qui y avait été causé et aux frais de la procédure, ne décidèrent rien sur l'article de la procession.

pour la prévôté de Concoret. — Tous les actes authentiques concernant les usagers furent déposés aux archives du Rox, du Tertre et de la sacristie de Concoret.

Arrêt du Parlement, du 27 mai 1634, qui ordonne qu'il soit fait tirage d'un canton de la forêt, pour le chauffage du seigneur de Brandeseuc, conformément à la transaction de 1600. On tient qu'un M. Gault du Tertre a vendu ce droit à prix d'argent.

Le 19 mai 1653, le duc de la Trémouille vend la forêt de Brecillien, à titre de prise féage noble, à Jean-Baptiste Dandigné, sieur de la Chasse, et à Jacques de Farcy, sieur de Pesnel, au rapport de Berthelot, notaire en la vicomté de Rennes.

Le 24 octobre 1653, les sieurs Dandigné et de Farcy font l'appropriement de leurs contrats, aux plaids de Ploërmel.

Les 22 novembre 1653, 23 octobre, 6 et 20 novembre 1654; 15 février et 6 mars 1656, opposition audit appropriation et fournissements de moyens d'opposition, par Mathurin de Rosmadec, baron de Gaël; Marguerite Perret, veuve de Charles Gault, sieur du Tertre et de Brandeseuc; Jean Beslé, agissant pour les usagers; Mathurin Josset et Georges Simon, faisant pour ceux de Haligan.

Sentence du siège de Ploërmel, du 6 juin 1656, qui autorise les oppositions des usagers de Concoret et de Haligan, et ordonne que les nouveaux acquéreurs fassent entériner en leur contrat les points et conditions du transact de 1600.

En 1673, les nouveaux propriétaires font abattre la haute-futaie de Brecillien; les usagers obtiennent un arrêt de la Cour pour s'y opposer. Cet arrêt est signifié par François Cochet, huissier résidant à Gaillarde, à requête de Jean Jailu, procureur des usagers; à François Dandigné, sieur de la Chasse; à René Moyaux, gouverneur des abatteurs; à Vincent Belouard, Jean Hervé, Julien Le Mée, partie des abatteurs. Cet arrêt ordonne de cesser l'abattis sous peine de 500 fr. d'amende, et fut contrôlé à Plélan, le 26 Juillet 1673, sigé Guillier.

Arrêt du privé conseil du roi Louis XIV, donné le 12 juillet 1681, et de son règne le 39, qui maintient les usagers de Con-

coret et de Haligan, en la jouissance des droits à eux accordés en la forêt par la transaction de 1600, sans néanmoins que René de Farcy, seigneur de la Daguerie, Renée de Cahideuc, veuve de François Dandigné de la Chasse, fils de feu Jean-Baptiste et autres propriétaires de la forêt, puissent être empêchés d'abattre la futaie, sauf à eux de décharger les usagers de leurs redevances pour les années où ils ne pourraient jouir, à cause de ladite coupe de la futaie. Cet arrêt est signifié le 6 août 1681, par Julien Gougeon, sergent du village de Beauvais, Alexandre Le Vaillant, sergent de Saint-Malo de Beignon, et Jacques Charpentier, huissier de Rennes, à Julien Desnos de la Haye, procureur des usagers de Concoret, et Jean Jallu, procureur de ceux de Haligan.

Arrêt du Parlement de Rennes, du 1^{er} Juillet 1679, qui permet une levée de 600 fr. sur les usagers pour les frais du procès, et cet arrêt est signifié par Julien Desnos de la Haye, Jean Rosselin fils François, du Vaubossart et Pierre Patier fils Robert, de Haligan, aux collecteurs, qui sont : Pierre et Jean Minier, du Pertuis Du Faou et de la Dorbelaie; Jean Jan et Pierre Not, du Vaubossart; Jean Jallu fils Fleury et Jean Josset, de Haligan; Mathurin Sébillot et Jean Menacé, du bourg.

Sur cette levée, 188 l. 11 s. 9 d. furent répartis sur Haligan, et l'égail s'en fit, le 19 février 1680, par Jean Ruellan et Jacques Simon. Jean Jallu fils Fleury, fut nommé collecteur. Jean Josset plaida pour s'en exempter.

Dans les comptes du procès des usagers, depuis 1673 jusqu'à 1681, il est parlé de Vincent Pontgerard, prêtre, natif de la Jauge, en Haligan, chantre à Saint-Georges de Rennes, et y demeurant, rue Saint-Thomas, et du Père Coquery, chanoine régulier, prieur du Cessiaux, natif de la Rivière, en Concoret, et demeurant à Paris. Ils agissaient pour les usagers et étaient leurs correspondants.

L'affaire des usagers resta sans discussion, et ils jouissaient de leurs droits suivant l'arrêt de 1681, jusqu'en 1725; mais, ayant négligé de payer leur redevance, il fut rendu un arrêt du conseil-d'Etat du Roi, le 31 juillet 1725, et un

autre le 27 juillet 1728, au désavantage des usagers, sur la requête d'Annibal-Auguste de Farcy, seigneur de Cuillé, et des autres propriétaires.

Les dimanches 20 et 27 avril et 4 mai 1727, un officier a paru dans le cimetière de Concoret à l'issue de la grand'messe, a lu le billet suivant et en a laissé copie à quelques-uns des auditeurs :

Saisie faite à requête de dame Catherine Barin, veuve de Louis de Balleul, marquis dudit lieu, demeurant en son château de Balleul, paroisse d'Erch, près la ville de Mayenne, évêché du Mans, pour la part et portion qui peut appartenir à René-François de Farcy, seigneur de la Daguerie, faute de paiement de sommes considérables, avec assignation à quinzaine au présidial de Rennes.

Le 18 septembre 1729, Guillaume Sébillot, des Fossettes, est chargé de procuration des usagers de Concoret et de Haligan, pour la conservation de leurs droits en la forêt.

Le 16 octobre 1729, Louis de Mutz et Pierre Baudoux, avocats et lieutenants aux maîtrises des eaux et forêts, sont envoyés commissaires à Paimpont, pour rapporter procès-verbal des titres et prétentions des parties, au sujet des usagers.

Le sieur de Farcy de Cuillé convient des droits des usagers de Concoret et de Haligan, conformément à l'arrêt du parlement de Paris de 1681 et nie celui des habitants de Paimpont, dont il n'est point parlé en l'acte de 1288 et qui n'ont autre titre qu'une possession usurpée. Il prétend, suivant ledit arrêt avoir droit de faire la coupe dudit bois quand bon lui semblera et que les usagers, après la quatrième année de la coupe du bois, peuvent y mener leurs bestiaux en payant les redevances en entier.

Guillaume Sébillot dit que les rentes en avoine et poules sont pour le chauffage des usagers et non pour les bestiaux, pour lesquels on paie 9 deniers par chacun; que le parlement a décidé contre la teneur de l'acte primitif, et que, d'ailleurs, il n'a point arrêté que les propriétaires pouvaient faire plusieurs coupes.

Après bien des voyages et des débats depuis 1729 jusqu'à 1746, il paraît que Guillaume Sébillot ne put obtenir de jugement définitif, attendu l'influence des propriétaires de la forêt et les usagers ne s'accordant point à solder les frais et leurs redevances.

Depuis 1746, il paraît que les usagers se sont bornés à des plaintes sans faire aucune démarche juridique pour la réclamation de leurs droits. On formait de temps en temps des projets sur cet objet, mais la levée des deniers était un obstacle sur lequel on ne s'accordait pas.

En mai 1789 commence l'Assemblée constituante. Tout rentit que le peuple va rentrer dans ses anciens droits, qu'on rendra justice à un chacun, qu'on ne sera plus dominé par les nobles, etc. Les usagers croient que le moment est favorable pour revendiquer leurs droits dans la forêt.

En 1790, les usagers font divers voyages à Rennes, à Ploërmel et ailleurs, pour avoir des renseignements avant d'entamer la cause.

Le 14 mars 1791, les usagers consultent à Rennes trois avocats, Boylesve, Jourdain et Potier de la Germondaie. Le conseil estime que les droits des usagers étaient légitimes, mais qu'il est à craindre qu'ils ne soient éteints par la négligence et le laps de temps, ayant cessé d'acquitter depuis longtemps les redevances attachées à ces droits; cela est contre eux d'un très-défavorable augure. Leurs droits peuvent être péris, faute d'exercice en temps utile. Cette décision refroidit les usagers qui n'avancent pas plus loin.

Le bouleversement des tribunaux de justice survient, le trouble, la persécution, l'anarchie et la guerre civile. On n'a plus pensé à procéder, mais à garder ses foyers.

Usagers de Haligan.

Le 28 août 1500, les habitants de Haligan présentent à M. Le Duc une requête tendant à ce qu'ils jouissent du droit d'usage dans la forêt, sans payer les redevances comme les usagers de Concoret.

Le 21 mai 1505 fut fait une enquête de la cour de Brécilien

à l'instance des habitants de Haligan, d'autorité de M. Le Duc. Plusieurs témoins comparurent. Il résulte de leurs dépositions que les habitants de Haligan avaient de temps immémorial le droit de prendre en la forêt du bois mort tombé et de la litière, et d'y mener leurs bestiaux, en payant 9 deniers par chacun, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, 29 août, au bourg de Concoret, sans être tenus au paiement de l'avoine et des poules comme les usagers de Concoret, n'étant point en la transaction de 1600 et n'ayant pas aussi des droits si étendus.

Le 17 avril 1506, Guy, comte de Laval, Monfort, etc., fait une proclamation aux receveurs, vendeurs et contrôleurs de la forêt à l'effet de laisser jouir les habitants de Haligan des droits référés dans l'enquête, en payant leurs rentes.

Le 28 mars 1630, le duc de la Trémouille vend à M. de la Chasse-Dandigné les fiefs de la Sangle, Coébois, le Buisson et les Trois-Chênes, situés en Paimpont, à charge que les habitants desdits lieux jouiront comme par le passé des franchises et exemptions de féages, tailles, impôts et billots, et autres droits de la forêt, et paieront les devoirs accoutumés pour leurs bêtes en cas qu'ils les fassent pâturer en ladite forêt.

Le 2 août 1631, le duc de la Trémouille vend au sieur de la Ville - Aubry, les fiefs de Thélouet, Cogane et du Canet, avec la clause que les habitants desdits lieux pourront faire pâturer leurs bestiaux aux herbages de la forêt et leurs porcs en temps de païsson, en payant les acens mentionnés dans leurs aveux sans innovation.

Arrêt du parlement de Bretagne du 12 mars 1710 qui maintient les habitants de Paimpont dans les droits d'usage en la forêt, sans néanmoins qu'en cas que ladite forêt fût vendue ou afféagée ils puissent prétendre aucun dédommagement ni se faire assigner triage en ladite forêt. Les habitants de Paimpont, mécontents de cette restriction, se pourvoient au conseil. L'instance y fut de longue durée. Enfin le conseil rendit un arrêt le 19 août 1751, qui ordonne l'exécution de celui du parlement, sans néanmoins qu'on en puisse induire

qu'en cas d'afféage ou d'aliénation par les propriétaires de la forêt, les habitants puissent être privés du droit d'usage dont ils continueront de jouir dans l'étendue des lieux afféagés ou aliénés, tant qu'ils resteront en nature de bois et landes.

ERRATA.

Page 17, ligne 1, — Les, lisez: Le.
— 18, — 6, — l'orme, — l'Orme.
— 24, — 26, — Clouer, — Clouet.
— 36, — 1, — pré, — Pré.
— 36, — 35, — rangée, — Rangée.
— 48, — 25, — Canet, — Caner.